

Dans quelle mesure une forme de gouvernance inclusive peut-elle influencer l'accessibilité au sein des projets alimentaires alternatifs ?

Auteur : Gabric, Léa

Promoteur(s) : 879; Stassart, Pierre M

Faculté : Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

Diplôme : Master en agroécologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16516>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

DANS QUELLE MESURE UNE FORME DE GOUVERNANCE INCLUSIVE PEUT-ELLE INFLUENCER L'ACCESSIBILITE AU SEIN DES PROJETS ALIMENTAIRES ALTERNATIFS ?

LEA GABRIC

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MASTER EN AGROECOLOGIE**

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

(CO)-PROMOTEUR(S) : KEVIN MARECHAL & PIERRE STASSART

LECTEURS : NICOLAS VEREECKEN & JONATHAN PEUCH

Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le présent document n'engage que son auteur.

DANS QUELLE MESURE UNE FORME DE GOUVERNANCE INCLUSIVE PEUT-ELLE INFLUENCER L'ACCESSIBILITE AU SEIN DES PROJETS ALIMENTAIRES ALTERNATIFS ?

LEA GABRIC

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MASTER EN AGROECOLOGIE**

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

(CO)-PROMOTEUR(S) : KEVIN MARECHAL & PIERRE STASSART

LECTEURS : NICOLAS VEREECKEN & JONATHAN PEUCH

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes interrogées dans le cadre de ce travail qui m'ont accordé de leur temps et contribué de près ou de loin à sa réalisation.

Et particulièrement Jonathan Peuch qui m'a aidée à m'y retrouver au sein de tous ces enjeux ainsi que Kevin Maréchal pour son soutien et sa guidance.

Un énorme merci !

Résumé

L'accessibilité à une alimentation de qualité représente un enjeu majeur pour assurer une transition durable des systèmes alimentaires. Actuellement, force est de constater que l'accessibilité au sein des projets alimentaires alternatifs est relativement faible pour des personnes en situation de précarité. Ce travail s'attache à présenter les dispositifs mis en place pour remédier à cette problématique au sein de cinq initiatives citoyennes bruxelloises. Ces dernières sont caractérisées par la double volonté d'assurer un accès à une alimentation de qualité pour tous et d'être ouverts à la participation citoyenne dans l'objectif de faire vivre le paradigme de démocratie alimentaire. Il s'agira d'envisager les leviers et freins potentiels pouvant jouer sur l'accessibilité à une alimentation de qualité, et de discuter de la façon dont elle peut être influencée par une dynamique de gouvernance inclusive.

Abstract

Access to quality food is a major challenge for ensuring a sustainable transition of food systems. Currently, accessibility within alternative food projects is relatively low for people in precarious situations. This work aims to present the solutions put in place to remedy this problem within five Brussels citizens' initiatives. The latter are characterized by the dual desire to ensure access to quality food for all and to be open to citizen participation with the aim of bringing the paradigm of food democracy to life. This leads to questioning the potential levers and brakes that can affect accessibility to quality food, and to discuss how it can be influenced by a dynamic of inclusive governance.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Problématisation.....	5
2.1. Contexte d'émergence des réseaux alimentaires alternatifs.....	5
2.2. Emergence d'un système alimentaire alternatif.....	8
2.3. La problématique de l'accessibilité à une alimentation de qualité.....	10
2.4. De la gouvernance des projets alimentaires alternatifs.....	17
3. Méthodologie.....	21
4. Analyses individuelles.....	28
4.1. Le champ du Chaudron.....	28
4.2. Le Chant des Cailles.....	33
4.3. Bloum.....	40
4.4. BEES Coop.....	44
4.5. VRAC.....	50
5. Analyse transversale.....	57
5.1. Au sujet de la gouvernance.....	57
5.2. Au sujet de l'accessibilité.....	59
5.3. Au sujet des perspectives.....	61
5.4. De l'influence d'une gouvernance inclusive sur l'accessibilité.....	62
5.5. Points d'attention ressortant lors des entretiens.....	64
6. Discussion.....	69
7. Conclusion.....	73
8. Index bibliographique.....	74

Annexes

1. Introduction

L'alimentation, indispensable à la vie, peut être définie comme « *toute substance nutritive qui est mangée ou bue ou autrement prise dans le corps pour maintenir la vie, fournir de l'énergie et favoriser la croissance* » (Booth & Coveney, 2015). Au-delà de cette conception purement physiologique, il est intéressant de considérer la pratique de l'alimentation humaine à travers le prisme de la sociologie, en ce qu'elle constitue un fait social à part entière (Cardon et al., 2019) et est donc située au sein de normes sociales propres à une société donnée. Ce paradigme amène à appréhender ces pratiques au travers de la notion de *système alimentaire*, qui permet de concevoir la façon dont « *les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture* » (Malassis, 1979). L'alimentation est alors appréhendée d'un point de vue systémique en considérant l'entièreté de ses aspects productifs, transformatifs, distributifs et consommatifs, tout en prenant en compte l'ensemble complexe de relations entre les institutions, les connaissances, les pratiques la concernant ainsi que les flux physiques, économiques et informationnels qui les caractérisent (Fournier & Touzard, 2014). Les systèmes alimentaires se révèlent ainsi être inscrits dans un lieu et une époque donnés, leur évolution historique permettant de saisir en substance les transformations progressives de nos habitudes ainsi que leur signification selon les conditions sociétales particulières. Il en ressort que les pratiques alimentaires telles que nous les connaissons aujourd'hui sont loin de relever d'un fait naturel donné. Au contraire, elles sont à considérer comme le produit d'un système situé et sont porteuses de significations collectives ancrées dans les institutions, tout en pouvant cependant être amenées à évoluer (Peuch, 2022).

Actuellement, force est de constater que les pratiques alimentaires ont fortement changé en parallèle de l'évolution des conditions de production, de consommation et de gestion au sein de nos sociétés. A l'image de la complexification croissante de notre organisation sociale, le volet productif de l'alimentation s'est trouvé être progressivement assimilé aux compétences étatiques et par conséquent, institutionnalisé au travers de la création de normes juridiques le réglementant. Toutefois, il est intéressant de constater que cette intégration politique s'est majoritairement concentrée sur l'aspect productif de notre alimentation, à travers l'instauration de politiques agricoles, en délaissant de fait ses autres dimensions. Cette dynamique a induit que pendant longtemps, il n'a pas existé de politique alimentaire à proprement parlé pour traiter notamment des aspects liés à la consommation des produits alimentaires et des enjeux qui en découlent (Malassis, 1992). Cette évolution a façonné le système agricole en vigueur

aujourd'hui, cible de nombreuses critiques. Depuis quelques années maintenant, des voix s'élèvent pour dénoncer un système de production alimentaire non-durable. Tout d'abord d'un point de vue social, avec la diminution du nombre de producteurs accompagnée de l'agrandissement et la standardisation des exploitations agricoles. Ensuite, au niveau économique, le marché européen basé sur le principe de libre concurrence encourage la vente de produits alimentaires à bas prix, ne permettant pas une juste rémunération des producteurs. Finalement, au niveau écologique, l'exploitation accrue des ressources nécessitée par notre mode de production intensifs ne permet pas leur renouvellement et impacte fortement la résilience de nos écosystèmes. En dehors de ces aspects relatifs à la durabilité du système agricole, il est aussi intéressant de considérer la façon dont il impacte l'offre alimentaire, de par l'homogénéisation de celle-ci ainsi que par des problèmes sanitaires relatifs à l'application de produits phytosanitaires sur les cultures et de l'ultra-transformation des aliments.

En réaction à ces dysfonctionnements, de nombreuses initiatives porteuses d'une promesse de différence ont émergé ces dernières années, essentiellement portées par des citoyens. Nous les qualifierons dans ce travail de projets alimentaires alternatifs. Ceux-ci constituent de véritables niches d'innovation en ce qu'ils tentent d'inventer et pérenniser un nouveau modèle alimentaire en rendant accessible une *alimentation de qualité*. Celle-ci est à comprendre comme une nourriture saine pour l'être humain, l'environnement et l'économie (Lanciano & Saleilles, 2019). Ces alternatives se déclinent sous différentes formes comme des épiceries de quartier, des supermarchés coopératifs, des groupements d'achat en commun, des producteurs-revendeurs soutenus par des groupements de citoyens, des potagers collectifs, etc. En suivant une vision souvent proche de l'agroécologie, ces projets entendent promouvoir un modèle de production plus juste en termes de durabilité. Tout d'abord environnementale avec des techniques agricoles préservant les écosystèmes et ensuite, économique en rémunérant les producteurs à un juste prix. La dimension sociale y est aussi fortement présente au travers de formes organisationnelles innovantes, privilégiant le lien social et la solidarité entre producteurs et consommateurs. Prises dans leur ensemble, ces initiatives ont fait naître un réseau que nous pourrions qualifier de système alimentaire alternatif.

Toutefois, un constat s'est progressivement imposé. Bien que ces projets constituent une réelle innovation sociale en ce qu'ils permettent de soutenir un nouveau modèle alimentaire plus durable, leur portée de diffusion de celui-ci se trouve limitée en raison de leur faible accessibilité pour une grande partie de la population belge. Il a ainsi été mis en avant que les publics de consommateurs y prenant part sont souvent fortement dotés en termes de capitaux

financiers, culturels ou encore sociaux, et que l'accessibilité à de telles initiatives est contrariée par de nombreux freins économiques, pratiques et socioculturels (Dubuisson, 2009). En effet, la connotation sociale inhérente à la pratique d'une consommation engagée, de même que les prix plus élevés qui y sont souvent associés, impliquent qu'une part importante de la population estime que ce type de produits ne leur est pas destiné et ne leur est pas accessible. Ainsi, la faible inclusion sociale de publics précarisés au sein de ces projets soulève un questionnement au sujet de leur portée sociale et de leur potentiel transformateur pour répondre à des enjeux qui touchent la société dans son entièreté. L'alimentation est un enjeu fondamental concernant chaque individu, ce qui implique de fait le présupposé normatif que créer un système promouvant l'alimentation de qualité ne peut être excluant et marquer une distinction sociale.

Pour questionner ces enjeux de justice alimentaire, de nouveaux concepts ont émergé ces dernières années tels que ceux de *souveraineté alimentaire* et de *démocratie alimentaire*. Ils soulignent la nécessité d'adéquation entre l'offre alimentaire et les besoins des individus, de même que l'importance de les impliquer dans ces choix. Le concept de démocratie alimentaire a pris de l'ampleur à partir de 2003 grâce à la chercheuse américaine Neva Hassanein. Cette dernière a travaillé à en développer la dimension pratique et présente la démocratie alimentaire comme un moyen d'action collective au service des mouvements sociaux (Paturel, 2019). Il en découle le présupposé selon lequel la pratique d'une gouvernance plus inclusive et représentative des citoyens favoriserait l'adéquation de l'offre à la demande et l'accessibilité à une alimentation de qualité. Ainsi, l'idée sous-jacente est de considérer qu'intégrer plus fortement les consommateurs permet d'une part, une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques et d'autre part, accroît la sensibilisation aux enjeux de durabilité, avec l'idée de créer à terme un imaginaire partagé. Cette conception politique a reçu un certain écho au sein des réseaux alimentaires alternatifs et a progressivement été intégrée dans leurs discours. On a ainsi vu ces dernières années se mettre en place de nombreux projets mettant en avant une volonté d'inclusion des citoyens en leur sein.

Cependant, au regard des freins à l'accessibilité évoqués brièvement plus haut, cet objectif contient un aspect contraignant au regard de la question des ressources individuelles qu'une telle participation implique. En effet, on peut considérer que cette implication approfondie de la part des consommateurs nécessite la mobilisation d'un certain nombre de ressources telles que temporelles, sociales, etc. Ce besoin accru de moyens est alors susceptible de représenter un certain poids pour les personnes précarisées visées par ce paradigme de justice sociale et ainsi potentiellement amener les projets à entrer en tension avec l'objectif initial

d'inclusion sociale. Se pose alors la question de l'impact concret qu'ont ces dispositifs sur l'accessibilité pour des publics précarisés.

Ce travail s'attache à traiter de la problématique de l'accessibilité aux projets alimentaires alternatifs en tentant de l'aborder au travers de l'étude de cinq initiatives bruxelloises qui présentent chacune la double volonté d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour différents publics et d'inclure les consommateurs dans la gouvernance de leur projet.

2. Problématisation

2.1 Contexte d'émergence des réseaux alimentaires alternatifs

- *D'une politique agricole...*

La création de la Communauté Economique Européenne, entérinée par l'entrée en vigueur du Traité de Rome début 1958, a engendré la mise en place d'une politique agricole commune entre ses états-membres (Boussard, 2013). Ce changement systémique a impliqué une délégation importante des compétences agricoles, jusque-là nationales, à l'échelon européen. Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'objectif était double : productiviste d'une part, en vue d'assurer la sécurité alimentaire au sein de l'Union Européenne (Parent, 1993), et économique d'autre part, en encourageant la relance et la stabilisation du marché économique européen (Bonnieux & Rainelli, 1989). Ce volontarisme politique assez inédit s'est traduit par des investissements massifs dans la recherche afin de mettre au point de nouvelles technologies dans le but d'optimiser la production agricole. Cette dynamique a eu pour résultat la naissance de nombreuses innovations techniques concernant la mécanisation, la sélection génétique des variétés, la fertilisation minérale et les produits phytosanitaires (Van der Ploeg, 2014).

En parallèle, les agriculteurs européens furent fortement encouragés aux moyens de subsides et de conseillers agricoles à introduire ces nouveaux moyens dans leur itinéraire technique. Cette modernisation agricole a permis d'accroître le rendement de façon importante et inédite d'un point de vue historique, jusqu'à créer des surplus. Cette production de masse devant être écoulee, elle eut pour conséquence de fortement renforcer la dynamique de libéralisation du marché agricole. En effet, ce dernier s'est retrouvé assez faiblement encadré par un dispositif législatif de libre concurrence au niveau européen, ce qui a constitué un changement important au niveau de la régulation du secteur agricole (Malassis, 1988). Cette révolution a de plus entraîné une dépendance grandissante des agriculteurs aux marchés, tant en ce qui concerne les prix d'achat des intrants que pour les prix de revente de leurs produits. Cette course à la production, fortement basée sur le réinvestissement des bénéfices dans de nouvelles technologies afin d'accroître la capacité de production et de répondre aux exigences du marché libéral, a entraîné une concurrence importante entre les agriculteurs, tout en avantageant les plus productifs et les plus équipés par ces nouvelles technologies. Cette dynamique a entraîné une modification majeure du paysage rural belge ayant pour conséquence d'artificialiser les moyens de production agricole ainsi que de diminuer fortement le nombre de

fermes et donc de producteurs, en parallèle d'un accroissement considérable de la taille moyenne des exploitations (Van der Ploeg, 2014).

Cette politique purement agricole implique la croyance que le marché permet de réguler au mieux la production ainsi que les échanges agricoles et que le rôle de l'Etat, et ici des institutions européennes, consiste uniquement à en pallier les dysfonctionnements par un encadrement légal minimal de la libre concurrence. Cette vision amène à considérer les citoyens avec le simple statut de consommateur de produits alimentaires en bout de chaîne et à leur faire acquérir par là un rôle qu'on pourrait qualifier de passif, de « *récepteur* » dénué de toute réflexivité (Booth & Coveney, 2015). Le marché libéralisé est ainsi présenté comme le garant de l'accès à l'alimentation, vision somme toute assez proche de celle touchant aux autres produits de consommation.

Comme énoncé précédemment, il est essentiel de concevoir le système alimentaire actuel comme résultant de choix tout autant que de non-choix politiques, à la fois hérités et actuels. Ainsi la focalisation sur l'objectif de sécurité alimentaire, telle qu'héritée du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, a jusqu'à présent reposé sur quatre piliers : la disponibilité de la nourriture, son accès, son utilisation ainsi que la stabilité du marché assurant sa distribution (FAO, 2006). Cette conception politique se limite en pratique à assurer la sécurité alimentaire de la population européenne, comprise ici comme « *la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* » (OECD, 2020). Il en résulte que l'accessibilité à la nourriture est considérée par l'Etat belge selon une vision quantitative se devant de pallier un déficit. En conséquence, la sécurité alimentaire se traduit concrètement comme le fait d'assurer l'accès de chaque citoyen aux besoins caloriques journaliers à bas prix. Toutefois, force est de constater que cette conception politique a mené au régime productiviste que nous connaissons, lequel repose sur une commercialisation intensive, une conventionnalisation et une standardisation des produits agricoles (Gameren et al., 2015) et traverse actuellement une crise du fait de sa non-durabilité et des externalités négatives évidentes qu'il engendre.

- *A une vision plus systémique de l'alimentation*

Dans l'objectif de dénoncer cette logique de production standardisée et les problématiques qui en découlent, un nouveau concept a émergé en 1996 ayant pour vocation de dépasser celui de sécurité alimentaire et d'inclure les différentes dimensions inhérentes à

l'alimentation : la *souveraineté alimentaire*. Cette conception met l'accent sur le « *droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires* » (Via Campesina, 2018). Elle a dans un premier temps été portée dans les pays du Sud par l'association Via Campesina pour dénoncer la précarité alimentaire des petits agriculteurs en milieu rural, lesquels n'avaient pas un accès assuré à l'alimentation alors qu'ils la produisaient. Par après, le concept de souveraineté alimentaire a trouvé écho dans les pays du Nord, et plus particulièrement en contexte urbain, pour penser l'inclusion des citoyens et la prise en compte de leur multiculturalité, et sortir de la logique hiérarchique et top-down qui prévalait jusqu'ici dans le secteur alimentaire. Ce concept permet de repenser les dimensions liées aux conditions de production, de distribution et de réception, celles-ci étant nécessaires à prendre en compte dans leur ensemble si l'on souhaite mettre en place une politique alimentaire durable au sens fort. Ainsi, afin de pallier à la standardisation de l'offre alimentaire, cette vision propose l'objectif que l'offre corresponde aux individus et aux lieux selon leurs besoins et spécificités propres. La souveraineté alimentaire doit ainsi être considérée comme un processus en action qui prend forme selon les circonstances particulières de la situation dans laquelle il s'exerce. Elle est dotée d'une composante politique forte au regard des citoyens en visant leur intégration, eux qui sont habituellement exclus de la participation politique. On peut constater ici un glissement progressif vers une prise en compte du statut de consommateur et le dépassement de la seule considération de l'aspect productif. Le paradigme de souveraineté alimentaire amène ainsi à considérer l'accès à l'alimentation d'un point de vue plus exigeant et englobant.

Ce constat de la non-représentativité des citoyens dans les processus alimentaires a ensuite fait émerger le concept de *démocratie alimentaire*, théorisé par Tim Lang en 1998. Cette dernière peut être comprise comme « *un processus de gouvernance au sein duquel des collectifs de citoyen.nes (et des collectivités) se saisissent de l'alimentation comme une forme politique pour décider de choix d'alimentation et mettre en œuvre des filières adaptées à ces choix* » (Frugal, 2016). Dans sa dimension pratique, réfléchi par Neva Hassanein en 2003, le projet de démocratie alimentaire porte l'idée de définir collectivement les besoins alimentaires, de dépasser la conception purement physiologique de ceux-ci et d'y intégrer les dimensions sociales, culturelles et hédoniques de l'alimentation propres à chaque communauté afin d'assurer un accès satisfaisant pour tous à une alimentation de qualité. Cette considération tend à promouvoir la mise en place de structures de gouvernance plus horizontales et inclusives.

Ces deux concepts ont amené quelques années plus tard au développement du paradigme normatif de *justice alimentaire*, développé aux USA en 2010, qui se décline au travers de trois gradients. Premièrement, le fait d'assurer une alimentation de qualité, comprise comme une nourriture saine pour l'être humain, l'environnement et l'économie. Deuxièmement, la justice alimentaire insiste sur l'importance d'améliorer l'accès à cette alimentation de qualité d'un point de vue spatial, économique et pratique. Troisièmement et dernièrement, il s'agit de lutter contre les inégalités structurelles qui empêchent cet accès pour tous au travers de pratiques encourageant l'inclusion sociale et économique ainsi que l'autonomisation des personnes (Lanciano & Saleilles, 2019).

2.2 Emergence d'un système alimentaire alternatif

C'est dans ce contexte de réinvestissement croissant du rôle du citoyen dans le secteur alimentaire que se sont progressivement développées de nombreuses initiatives citoyennes ayant pour objectif de reprendre un rôle actif dans leur alimentation et de promouvoir un nouveau système alimentaire. Ces initiatives sont à comprendre comme de nouvelles formes d'engagement citoyen visant à reconsidérer autrement l'approvisionnement alimentaire, souvent à petite échelle et au niveau local. Les formes de ces initiatives sont multiples et se déclinent en groupements d'achat solidaires qui relient des citoyens à un agriculteur, de coopératives, épiceries et marchés proposant une alimentation de qualité ou encore des dispositifs communautaires et pédagogiques pour promouvoir cette alimentation de qualité tels que des jardins collectifs ou des cuisines partagées (Booth & Coveney, 2015).

Dans ce travail, nous allons plus particulièrement nous intéresser aux initiatives ayant trait à la vente de produits alimentaires de qualité. Ces projets citoyens viennent par leur existence contester l'ordre marchand établi et ses externalités négatives en créant un modèle alternatif qui propose une alimentation de qualité telle que la conçoit la perspective de la justice alimentaire (Dubuisson, 2009). Il s'agit alors bien souvent de recréer une nouvelle forme de contrat social entre les producteurs et les consommateurs basé sur la confiance et la solidarité. Ainsi, ces dispositifs citoyens se caractérisent généralement par un engagement fort de la part de leurs membres dans un objectif de responsabilisation collective (Dubuisson, 2009). Ces projets soutiennent des logiques de circuit-court, une production agricole respectueuse de l'écologie du milieu, et une relation de confiance entre les producteurs et les consommateurs (Closson et al., 2020). De plus, ils présentent souvent des formes qui peuvent être qualifiées

d'auto-organisationnelles et sont autonomes (Gameren et al., 2015). Par conséquent, elles requièrent fréquemment un engagement plus ou moins grand des membres au niveau de la participation dans la gestion courante du projet (Closson et al., 2020).

Ces initiatives citoyennes peuvent être qualifiées de niche d'innovation du fait qu'elles sont porteuses d'une promesse de différence par rapport au fonctionnement marchand du modèle conventionnel de la production agricole, et en ce qu'elles intègrent dans leur vision des problématiques sociétales plus larges liées à la consommation de ces denrées, au social et à l'environnement. Dans une vision binaire, on peut dire qu'elles entendent mettre l'accent sur des valeurs alternatives telles que l'artisanal en réaction à l'industriel, la diversité en réaction à l'homogénéisation, la qualité en réaction à la quantité, le bien-être en opposition au profit, la proximité en opposition au multinational (Le Velly, 2017). Ces niches d'innovation sont à considérer comme des dispositifs de création et d'incubation de nouvelles façons de faire, mettant l'accent sur des processus d'apprentissage collectifs (Gameren et al., 2015). De cette façon, elles constituent de réelles innovations sociales, dans le sens où leur émergence a été motivée par l'objectif de répondre de façon forte à la question de l'accès à une alimentation de qualité, un besoin sociétal non satisfait par l'Etat et les mécanismes du marché (Mulgan, 2006). Ainsi, on peut considérer que ces nouvelles alternatives s'inscrivent dans la vision politique de l'agroécologie en prônant le besoin urgent d'une transition du système alimentaire dans son ensemble, qui intègre des problématiques d'ordre social, environnemental, sanitaire et économique.

Nous pouvons aller plus loin et considérer ces niches comme stratégiques en ce qu'elles s'imposent par leur performance et acquièrent même un certain potentiel transformateur du régime sociotechnique dominant au fil de leur montée en importance en venant le secouer et l'enrichir (Paturel, 2019). De cette manière, elles permettent premièrement d'exercer une certaine pression sur le régime dominant en l'amenant à reconsidérer en partie ses pratiques pour englober les nouvelles formes de la demande citoyenne qui exigent des conditions de production plus durables pour certains types de produits. Ensuite, même si nous n'en sommes qu'aux prémices de leur existence et de leur mise en réseau, ces initiatives ont le potentiel de constituer de véritables leviers de changement social en venant retisser des liens entre consommateurs et producteurs et en encourageant les échanges et le partage de savoirs concernant des logiques de production durables (Dedeurwaere et al., 2017). Cela se traduit par la mise en avant de valeurs profondément sociales et vues comme alternatives en rapport au système conventionnel standardisé telles que la solidarité et la réciprocité des relations, la

confiance, la convivialité ou encore le partage de connaissances (Closson et al., 2020). Ainsi, une contribution importante des réseaux alimentaires alternatifs réside dans la volonté de faire évoluer le rôle et l'engagement du statut de consommateur dans le système alimentaire vers une forme d'action politique citoyenne (Dubuisson, 2009).

Selon leur façon de s'engager dans un modèle alternatif en opposition au régime conventionnel, ces formes organisationnelles innovantes peuvent parfois être qualifiées d'hybrides (Dedeurwaere et al., 2017). Tout d'abord, par leur tentative de répondre à un besoin social via l'aspect marchand, ce qui les rapproche à ce niveau du modèle de l'entreprise sociale. Dans un second temps, il est intéressant de relever que la plupart d'entre elles allient à cet objectif premier la volonté d'avoir un impact sociétal plus large en influençant le cadre de signification général via une certaine mobilisation de leurs membres ainsi qu'en amenant des conditions d'apprentissage mutuel entre eux, et au travers de la mise en réseau des acteurs issus de différentes initiatives (Dedeurwaere et al., 2017). Il y a plus ou moins explicitement la volonté d'amener le consommateur à être informé et éclairé sur les enjeux multiples du système alimentaire, et afin qu'il puisse faire des choix éclairés et engagés dans ses pratiques de consommation.

Il est cependant important de soulever les différentes tensions entre les dimensions économiques, environnementales et sociales qui se jouent au sein des systèmes alimentaires alternatifs (Closson et al., 2020). Celles-ci constituent des enjeux importants et sont susceptibles de réduire la portée de certaines initiatives, notamment au regard de la problématique de l'inclusion sociale (Closson et al., 2020). Par exemple, l'augmentation des prix due à des méthodes de production écologiquement et économiquement soutenables ont tendance à réduire l'accessibilité de ces produits pour une part importante de la population.

2.3 La problématique de l'accessibilité à l'alimentation de qualité

Comme explicité précédemment, l'alimentation doit être considérée comme un fait social. De fait, les habitudes alimentaires au sein d'une société se trouvent être fortement conditionnées par ses aspects culturels, sociaux et organisationnels. Ainsi, la recherche a révélé que les comportements alimentaires sont fortement conditionnés par les normes socio-culturelles en vigueur dans une communauté, de même qu'au statut social et au pouvoir qui en découle, et de fait sont fort connotés socialement dans la plupart des sociétés humaines (Cardon et al., 2019 ; Dubuisson, 2009).

- *Etat des lieux du droit à l'alimentation en Belgique*

La conception d'une justice alimentaire normative peut se traduire dans une perspective plus pratique à travers la question du *droit à l'alimentation*. Celui-ci est défini par Olivier de Schutter comme « *le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur* » (SPW, 2021). Deux points de cette définition méritent d'être explicités pour la situation spécifique de la Belgique.

Premièrement, cet accès régulier permanent et non restrictif n'est que partiellement respecté en Belgique. En effet, comme énoncé précédemment, la stratégie pour assurer la sécurité alimentaire initiée par la PAC depuis la période d'après-guerre dans les années 50 et jusqu'à présent, a consisté en une politique des bas prix (Roudart, 2002). Cette idée tend à rationaliser les processus de production et de distribution afin de faire baisser les coûts grâce à des économies d'échelle, et d'ainsi garantir l'accès de tous aux produits alimentaires via la grande distribution (Bonnieux & Rainelli, 1989). Cependant, force est de constater aujourd'hui que cette politique des bas prix n'a pas rempli les objectifs de sécurité alimentaire qu'elle visait et ne suffit pas à garantir un accès à une alimentation quantitativement et qualitativement satisfaisante pour tous.

Ainsi, actuellement en Belgique, 600 000 personnes sont obligées de recourir à l'aide alimentaire, le nombre augmentant chaque année (Fdss, 2022). Cette situation problématique est à relier au fait qu'une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire, avec moins de 1139 euros/mois pour une personne isolée (de Schutter, 2020). Cette situation impose souvent aux personnes concernées de faire des restrictions dans leurs dépenses, et cela est en conséquence souvent amorti au niveau du budget consacré à l'alimentation (Thounevot, 2013). On dénombre ainsi neuf banques alimentaires en Belgique et plus de 630 asbl affiliées (Fédération belge des Banques alimentaires, 2021). La majorité de l'offre de ces banques alimentaires provient des surplus de la grande distribution agroalimentaire. Les produits proposés sont donc souvent des produits n'ayant pas réussi à être vendus ou bientôt périmés, qui sont cédés par les entreprises afin de bénéficier de réductions fiscales (Thounevot, 2013). Les bénéficiaires d'aide sociale ont donc très rarement le choix et trop souvent l'offre ne correspond pas à leurs besoins et attentes (Damhuis et al., 2020). Il faut tout de même pointer l'innovation sociale que représente la mise en place progressive ces dernières années d'épiceries

sociales. Elles proposent ainsi une offre de produits alimentaires bio ou non, et à moindre prix, à leurs bénéficiaires, même si celle-ci reste majoritairement d'origine agro-industrielle.

Deuxièmement, un autre problème se pose quant à l'accessibilité à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante n'est pas accessible pour tous en Belgique. Cette notion fait référence d'une part à la nécessité d'avoir accès à une nourriture pouvant satisfaire les besoins diététiques de chacun. Mais aussi d'autre part, de nombreuses voix relèvent la nécessité d'avoir une alimentation saine dans le sens d'« exempte de dangers » en faisant référence à la potentielle présence de substances nocives dans l'alimentation comme des pesticides, des médicaments ou encore des perturbateurs endocriniens (De Schutter, 2021). Concernant le cas spécifique de l'aide alimentaire, la mauvaise qualité nutritionnelle des produits est souvent pointée (Eggen, 2020).

Nous pourrions mettre en avant que l'agriculture biologique ou encore de nombreux réseaux alimentaires alternatifs tentent de répondre à ce problème en développant une offre alimentaire locale et de qualité. Cependant, cette augmentation qualitative s'accompagne souvent d'une hausse de prix, ce qui tend à réduire son accessibilité pour environ 80% des ménages belges (SPW, 2020). Ainsi, l'inclusion sociale reste un défi à relever au sein des projets alimentaires alternatifs.

Dans les faits, le public prenant part aux circuits alimentaires alternatifs reste majoritairement favorisé, que ce soit au niveau du capital financier ou culturel (Dubuisson, 2018). En effet, ces projets sont souvent initiés par un groupe qu'on pourrait qualifier d'autonome, au sens où il se fixe ses propres normes au départ. Or, bien souvent, les investigateurs de tels projets se trouvent être des personnes déjà sensibilisées à priori aux enjeux de l'alimentation de qualité (Closson et al., 2020). On peut alors bien souvent constater que les normes édictées par ce groupe correspondent à des formes sociales spécifiques, adaptées à ce groupe-ci. La recherche sur les pratiques de consommation engagée de Dubuisson (2009) a montré que ces réseaux présentent souvent une faible diversité sociale concernant leurs adhérents, en ceci qu'ils sont principalement fréquentés par deux types de public. Tout d'abord, des individus plutôt aisés financièrement, possédant assez de capitaux économiques que pour ne pas être dérangés de payer le prix d'une alimentation durable et saine, plus élevé que celui du conventionnel. Ensuite, on y retrouve un public de classe moyenne avec comme caractéristiques de posséder un fort capital culturel et scolaire, et de considérer souvent que l'angle monétaire n'est pas le seul aspect essentiel à leur bien-être (Dubuisson, 2009). Dans les deux cas, l'étude relève l'importance de la socialisation primaire des individus, c'est-à-dire la

façon dont ils intègrent les normes sociales durant leur enfance et construisent leur identité. Elle joue un rôle important dans l'évolution du rapport à la consommation, que ce soit via l'intégration de valeurs portant sur une consommation engagée ou par le rejet d'un exemple de consommation exagérée (Dubuisson, 2009). L'accès aux réseaux alimentaires alternatifs nécessite ainsi plus de ressources pour les individus n'étant pas socialisés à ces problématiques afin de s'en approprier les enjeux et les codes.

On constate donc qu'actuellement il est difficile de combiner les objectifs d'accessibilité alimentaire et ceux d'adéquation qualitative de l'alimentation en Belgique. La question du droit à l'alimentation en Belgique est principalement portée par le secteur associatif avec par exemple FIAN, la Fédération des Services Sociaux (Fdss), Agroecology in Action, Quinoa, mais aussi par des militants ou encore des maisons médicales. De plus, des réseaux commencent à se créer entre ces acteurs et des initiatives tentant de remédier à cette problématique, qu'il s'agisse du volet de production comme celui de la distribution. Le constat est double : il existe d'une part une offre qualitative croissante qui émerge en Belgique (Beudelot & Gallez, 2021), et il est nécessaire de trouver des nouveaux débouchés de vente. Et d'autre part, il existe un intérêt croissant de la part des citoyens pour des produits alimentaires de qualité (Spizzichino et al., 2021), lesquels restent cependant inaccessibles pour beaucoup de gens. Nous ne pouvons que constater un problème de mise en lien de l'offre avec la demande.

Il est intéressant de relever que les plaidoyers en faveur du droit à l'alimentation intègrent de plus en plus la vision agroécologique. Ainsi des conditions de production agroécologiques sont mises en avant comme étant le meilleur moyen d'établir un système alimentaire durable et résilient qui répondent aux enjeux globaux actuels (Eggen, 2020 ; FAO, 2021 ; De Schutter, 2022). Toutefois, l'inverse est moins évident. En effet, la FAO, une des institutions les plus emblématiques dans la promotion de l'agroécologie, avance comme un des arguments en sa faveur qu'elle est le « *champion de l'inclusion des groupes marginalisés et de l'accès équitable aux ressources pour tous. L'agroécologie contribue à la réalisation du droit à l'alimentation en préconisant une approche centrée sur les personnes, avec un accent sur les plus vulnérables* » (FAO, 2021). Mais en pratique, l'inclusion sociale semble surtout vue comme l'accès au processus de production (FAO, 2018) et une gouvernance responsable pensée comme un levier d'émancipation principalement au niveau des producteurs (Lucantoni et al., 2021).

La FAO défend pourtant le droit à l'alimentation et enjoint ses Etats-membres, dont fait partie la Belgique, à « *identifier les groupes et les foyers particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et de cibler les causes de cette dernière. Il convient que les États définissent et*

mettent au point les mesures de redressement devant être prises, tant dans l'immédiat que de façon plus progressive, pour garantir l'accès à une alimentation adéquate » (FAO, 2004). On l'a vu, la Belgique répond à cet objectif de façon assez minimale. Cependant, la question du droit à l'alimentation, et plus particulièrement de l'inclusion sociale, est portée de façon croissante par les secteurs associatifs et citoyens. On peut aussi noter un début de mise à l'agenda politique dans la Région de Bruxelles-Capitale avec la stratégie Good Food qui place le fait d'« accompagner la transition de la demande pour tous » en troisième position de ses axes stratégiques (Good Food, 2021). Pour l'instant, le droit à l'alimentation consiste surtout en des réflexions théoriques et des initiatives citoyennes et sociales. Certains projets alternatifs tentent ainsi de le faire exister en encourageant de nouveaux leviers d'accès à une alimentation de qualité et d'adopter une démarche d'inclusion sociale, mais il faut constater que cela reste souvent partiel et nécessite des compromis.

- *Barrières à l'accès d'une alimentation de qualité*

La perspective amenée par le droit à l'alimentation permet de comprendre l'importance d'assurer l'accessibilité à une alimentation de qualité. L'accessibilité est une notion qui a été théorisée au départ dans l'objectif d'analyser les difficultés rencontrées par des personnes porteuses de handicap dans la société. Elle peut être comprise comme le fait d'« assurer les conditions nécessaires pour réduire ou éliminer les barrières qui entravent la participation active et efficace des personnes vivant avec un handicap, et ce à égalité avec d'autres personnes » (Equitas, 2019). Cette notion s'est ensuite élargie pour éclairer le fait que des personnes en situation de précarité ne disposaient pas des mêmes ressources financières, sociales et culturelles que des personnes dont la situation était jugée acceptable, et que par conséquent, elles n'avaient pas les mêmes facilités d'accès à certains services (Fourat, 2018). En Belgique, il est estimé que 14,9% de la population est actuellement en situation de précarité, avec les « 18-24 ans (18,5%), les chômeurs (40,7%), les familles monoparentales (36,4%), les personnes ayant un faible niveau d'éducation (27,8%), les locataires (32,8%) qui sont les plus exposés » (Sécurité Sociale, 2022).

Comme explicité plus haut, la perspective sociologique a permis de mettre à jour la connotation sociale liée à la consommation engagée. Une étude réalisée par le projet Solenprim (Damhuis et al., 2019) a mis en avant les deux principaux référentiels utilisés dans le discours normatif promouvant l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Cette position tend d'une part à la valorisation des bénéfices sanitaires découlant d'une alimentation présentée comme saine avec la montée en puissance de l'auto-responsabilisation et de l'injonction à *manger sain*.

D'autre part, est soulignée la nécessité de consommer une alimentation durable, en considérant les impacts sociaux et environnementaux liés à la production alimentaire (Damhuis et al., 2020). Cette double réflexion éthique amène à concevoir l'alimentation comme un nouveau terrain d'engagement citoyen et politique, et transforme par là l'acte de manger en engagement individuel. Les pratiques alimentaires semblent ainsi devoir de plus en plus relever d'un choix individuel éclairé valorisant une bonne façon de faire au détriment d'une mauvaise pratique. Cependant, le rapport Solenprim avance que la mobilisation de tels référentiels est fortement éloignée du sens concret que peut prendre l'alimentation pour des publics précarisés et peut aller jusqu'à entretenir un « *malentendu entre les situations rencontrées par les personnes (en situation de pauvreté) et les solutions sociétales proposées* » (Ramel & Boissonat, 2018).

Le fait de considérer l'alimentation comme un fait social amène à dépasser le seul rôle nutritif de l'alimentation. Il est en effet nécessaire d'envisager de façon systémique la complexité inhérente aux pratiques alimentaires liée à la pluralité des dimensions qui les composent, ainsi que l'influence que cela va avoir sur la conception individuelle de ce que signifie *bien se nourrir*. Ainsi, des études ont mis en évidence le fait que l'alimentation est investie d'une forte connotation socio-culturelle. Elle est tout d'abord influencée par le cadre culturel relatif à la communauté, nationale ou non, au sein de laquelle l'individu évolue. De plus, elle constitue un marqueur social en étant le reflet de pratiques de classe sociale (Cardon et al., 2019). L'alimentation se retrouve ainsi être l'expression d'une construction identitaire au travers d'une identification culturelle, en même temps qu'un moyen de distinction sociale. Il faut aussi mettre en avant la dimension sociale et relationnelle reliée à l'alimentation, qui tend généralement à considérer les moments de repas comme de vecteurs de rassemblement et de cohésion sociale. Il faut ajouter à cela que ces différentes dimensions peuvent évoluer selon le contexte socio-politico-économique (Damhuis et al., 2020).

Le premier constat est donc que les pratiques alimentaires peuvent varier fortement selon la socialisation de chaque individu. A cela, il faut ajouter qu'une situation de précarité peut jouer fortement sur ces différentes dimensions en renforçant les contraintes pratiques et financières d'accessibilité aux produits alimentaires. Il a été montré qu'en situation de précarité, les individus sont soumis à des difficultés relationnelles et sociales, ainsi qu'à une diminution du statut de citoyen (Solidaris, 2014). Au vu de l'importance que revêtent le relationnel et le social, il semble assez évident que de nombreuses personnes puissent préférer de combler en premier lieu ces lacunes au travers de leurs pratiques alimentaires, par exemple en partageant un repas riche en famille ou entre amis. Il en résulte une diminution de l'importance des

dimensions sanitaires et écologiques au profit de se faire et faire plaisir, ainsi que de l'inclusion sociale résultant de fait de consommer certains produits valorisés dans l'imaginaire individuel.

Un moyen régulièrement mis en avant pour tenter d'influencer les pratiques alimentaires des individus en situation de précarité passe souvent par des activités de sensibilisation à une alimentation de qualité, avec en arrière-plan le présupposé que la conduite alimentaire de ces personnes serait à imputer à un manque d'information sur les conséquences néfastes potentielles et par conséquent mènerait à de *mauvais choix de consommation*. Cette conception repose sur le présupposé selon lequel l'agrégation de multiples conduites individuelles pourrait amener à un changement sociétal plus large. Cette vision un peu simpliste fait abstraction de l'inégalité des logiques sociales et des rapports de force auxquels font face les individus selon leur position socio-économique dans la société. Il ne faut ainsi pas oublier qu'environ 4% de la population belge recourt à l'aide alimentaire, ce mécanisme de distribution des invendus ôte à l'individu son pouvoir d'acteur quant à son alimentation en le rendant dépendant de l'offre qu'il peut recevoir. Il est alors dans ce genre de cas fort compliqué de concevoir son alimentation d'un point de vue de consommateur, et encore plus comme un terrain d'engagement citoyen et politique. De ce point de vue, les injonctions à manger sain peuvent difficilement être rencontrées, et même parfois être vécues comme culpabilisantes et infantilisantes (Damhuis et al., 2020).

Malgré ces considérations, il est important de faire en sorte que l'accessibilité à une alimentation de qualité soit possible pour tous les citoyens. Premièrement, dans un objectif de justice sociale et secondement, pour que cela ne constitue pas un verrouillage social pour la transition vers un système alimentaire plus durable. Ainsi, la dimension sociale est intrinsèquement liée à l'aspect technique, et une réelle transformation sociétale n'est envisageable qu'en considérant à égalité ces deux aspects (Lanzi & Maréchal, 2022).

- *Evaluation de l'accessibilité à une alimentation de qualité*

Concernant cette évaluation de l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, un grand nombre de publications scientifiques abordent la question d'un point de vue spatiotemporel. En effet, de nombreuses études utilisent des outils de modélisation dont les variables varient pour analyser l'offre alimentaire se trouvant à proximité de différentes catégories de population (Helbich & Hagenauer, 2017 ; Lirong et al., 2020 ; Oliveira et al., 2020). Ces sont souvent des indicateurs de proximité et de diversité de l'offre alimentaire. Ce type d'analyse est plutôt quantitatif que qualitatif et ne permet pas de réelle évaluation de ces

dispositifs facilitant l'accessibilité sociale, qui est plus complexe qu'une question d'accès physique (Eggen, 2020). Une autre part des études se penche sur le sujet de l'accessibilité financière à des produits alimentaires au sein de la distribution agroindustrielle (Bao et al., 2020).

Mais en dehors de l'accessibilité financière et géographique, il est tout aussi nécessaire de considérer la multiplicité des dimensions inhérentes à l'alimentation. En effet, en plus de l'aspect purement physiologique lié au fait de se nourrir, celle-ci est pénétrée par des fonctions intrinsèquement sociales, culturelles et hédoniques et propres à chaque individu en fonction de sa socialisation. Le travail d'Emilie Lanciano et Séverine Saleilles (2019) tente d'intégrer ces considérations pour construire un cadre analytique de l'accessibilité à une alimentation de qualité. Elles ont ainsi défini les différentes dimensions en jeu dans cette problématique : spatiale, pratique, économique, socio-culturelle et finalement l'inclusion socio-économique et l'empowerment (Lanciano & Saleilles, 2019). Sur base de cela, elles ont ensuite établi une grille des pratiques pouvant amener à favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous en prenant en considération les aspects qualitatifs liés à l'accessibilité alimentaire dans les circuits alternatifs.

2.4 De la gouvernance des projets alimentaires alternatifs

Comme nous l'avons vu précédemment, de nombreux projets alimentaires portés par des collectifs de citoyens ont émergé ces dernières années. De par leur contestation du système agroindustriel, ils présentent une certaine alternativité et s'inscrivent ainsi généralement dans des logiques sociales fortes en étant porteurs de modèles innovants. Cela peut expliquer leur sensibilité à des courants de pensée militant et leur engagement en faveur du droit à l'alimentation. Dans les discours alternatifs, ce dernier s'est fortement retrouvé associé au paradigme de démocratie alimentaire, laquelle est vue comme nécessaire pour assurer ce droit pour tous. Ainsi, il est intéressant de s'intéresser à la façon dont le principe de gouvernance ouverte pour définir les besoins alimentaires se décline actuellement au sein des projets alimentaires alternatifs en Belgique.

Dans le paysage belge, force est de constater qu'il n'existe pas de politique formelle et cohérente pour encadrer ces nouvelles formes d'auto-organisation de la part de la société civile (Gameren et al., 2015). Depuis quelques années, on peut relever un début de prise de conscience de la part des pouvoirs publics qui se traduit par une hausse de l'incitation à développer des

projets similaires via principalement un soutien économique au travers d'aides à l'installation et de subsides, tout en notant que beaucoup d'initiatives ne reposent pas sur des soutiens institutionnels. Cependant, le cadre légal concernant le secteur agricole reste principalement axé sur le modèle conventionnel et n'est pas adapté à ces formes alternatives innovantes. Ce flou juridique résulte sur un certain laisser-faire quant aux formes d'organisation de ces nouveaux modèles, par exemple au niveau du travail bénévole ou encore des conditions sanitaires lors des distributions alimentaires (Gameren et al., 2015). Aussi, le cadre politique actuel permet de garantir une certaine forme d'autonomie pour les initiatives au niveau de leur structuration et de leur gestion. La gouvernance de ces réseaux alternatifs se réalise donc principalement de façon interne, à l'échelle du groupe des parties prenantes au projet.

Cependant, il est intéressant de noter que cette situation est en train de quelque peu évoluer, particulièrement à l'échelle territoriale. Ainsi, ces dernières années on a vu se développer une véritable volonté politique d'encourager ces processus alternatifs menant à un système plus durable, comme c'est le cas en région Liégeoise avec la création d'une ceinture alimentaire ou encore à Bruxelles avec les débuts de la construction et l'implémentation de la stratégie Good Food. Ce déplacement politique peut s'avérer prometteur et même nécessaire du fait que les « *niches ne peuvent prospérer et se développer en alternatives au courant dominant que si le régime politique et juridique ouvre des opportunités de changement sociétal* » (Dedeurwaere et al., 2017). Cette intégration graduelle des modèles alternatifs dans un cadre plus institutionnel peut ainsi s'avérer positive afin de donner plus de moyens à ces initiatives pour leur développement, leur diffusion et même parfois l'organisation de leur mise en lien au sein de réseaux plus formels. Cependant, il faut aussi relever qu'une intégration institutionnelle et le cadrage réglementaire qui l'accompagne bien souvent amènent le risque de perte d'autonomie aux niveaux économiques et organisationnels ainsi qu'une potentielle diminution du radicalisme dans la vision de ces projets (Gameren et al., 2015).

Actuellement, le constat est donc que la gouvernance de ces projets alimentaires alternatifs citoyens s'exerce majoritairement à une échelle interne, et est propre à chaque initiative. La dimension sociale est donc primordiale dans ces modes organisationnels alternatifs. Celle-ci est souvent encouragée en essayant d'établir des modes de gouvernance innovants, plus horizontaux et transparents dans le fonctionnement quotidien du projet, afin de constituer un contrepoids à la gouvernance européenne du secteur agricole en relocalisant les processus de décision et gestion (Gameren et al., 2015). La gouvernance est un concept assez

ouvert dans sa définition, qui dans son acceptation la plus large tend à décrire le processus décisionnel en application dans un certain champ (Pitseys, 2010).

Le modèle classique de la gouvernance consiste en un individu ou organe dirigeant placé en haut de l'échelle décisionnelle qui peut imposer sa prise de décision aux autres parties prenantes. Le processus peut être qualifié de top down et hiérarchique, la seule participation attendue des autres parties prenantes revient à recevoir et mettre en œuvre la décision. Cependant, dans le cas de problématiques situées et multidimensionnelles comme celle de l'alimentation, il est impossible de considérer qu'une personne ou un organe ait les connaissances adéquates pour décider de ce qui convient pour le reste de la population. Cette considération tend à promouvoir la mise en place de structures de gouvernance plus horizontales et inclusives afin d'élargir la représentativité dans la définition des besoins alimentaires. Cette forme innovante de gouvernance amène à inclure l'entièreté des parties prenantes au projet dans les processus de décision et repose sur trois dynamiques essentielles : la redevabilité entre les membres, la transparence de l'information ainsi que la participation, même si celle-ci ne va pas de soi (Bricas, 2016).

Les réseaux alimentaires alternatifs tentent de prendre ces dimensions en compte et d'amener à une participation de leurs membres dans le processus réflexif. Chaque projet étant plutôt autonome et situé, on retrouve généralement la volonté de collaborer collectivement à son élaboration de même qu'à la continuité de celui-ci. Cet objectif nécessite des éléments tels que « *l'engagement, la participation active et l'autonomisation des citoyens en les impliquant directement dans la prise de décision communautaire* » (Booth & Coveney, 2015). Il apparaît alors nécessaire de collaborer collectivement afin d'élaborer des normes qui correspondent aux besoins de tous. Une gouvernance inclusive est alors vue comme un levier potentiel pouvant encourager l'accès à une alimentation de qualité en ce qu'elle permet une définition juste des besoins et un engagement réflexif de ses membres susceptible d'engager une transition dans leur comportement citoyen. Au sein des projets alimentaires alternatifs, cette volonté peut se traduire sous différentes formes plus ou moins inclusive de participation. Cela peut autant être réalisé par l'intégration des mangeurs au sein des organes de décision, que de façon plus informelle par l'organisation de réunions ou d'événements festifs avec les participants, par des ateliers pédagogiques et des chantiers collectifs ou encore par l'envoi de newsletters (Dedeurwaere et al., 2017). En ce sens, nous pouvons considérer les réseaux alimentaires alternatifs comme des formes innovantes de gouvernance des marchés et d'association politique (Wathmore et al., 2003).

Cependant, un processus de gouvernance inclusive nécessite de nombreuses ressources et connaissances de la part des adhérents, et nous pouvons donc légitimement nous questionner sur l'impact de cette forme de gouvernance horizontale et inclusive sur l'accessibilité à ces initiatives alternatives pour des publics précarisés. Se pose alors la question de l'aspect élitiste d'un tel processus au vu des nombreuses difficultés d'accès que rencontrent déjà les publics précarisés pour accéder à une alimentation de qualité.

3. Méthodologie

- *Définition de la problématique*

Il est important de s'intéresser à la problématique de l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, un sujet non abordé au cours du master en agroécologie. Ce cursus permet de prendre conscience de l'importance de produire une alimentation de qualité respectant des objectifs sociaux, économiques, écologiques et sanitaires. De plus, il amène à considérer la portée sociétale plus large qui découle de celle-ci dans le cadre d'une transition vers une société plus résiliente. Néanmoins, force est de constater que ces filières de distribution alternatives restent pour l'instant inaccessibles pour de nombreuses personnes, en particulier les publics précarisés. Ce point d'attention n'est que très peu traité en pratique par la recherche scientifique dans le domaine de l'agroécologie et est, pour l'instant, principalement porté par des mouvements sociaux et militants. Il semble ainsi crucial de questionner cette accessibilité, les progrès accomplis dans ce sens, de même que les freins qui restent à lever. Ce travail n'a pas la prétention d'être exhaustif, ni d'évaluer de façon formelle la réussite en termes d'accessibilité pour chaque projet étudié, ni encore d'amener des solutions précises à ce problème. Cette analyse cherche plutôt à explorer les enjeux relatifs à l'accessibilité des projets alimentaires alternatifs citoyens sur le territoire bruxellois au travers des différentes dimensions qui la composent, et de questionner plus particulièrement la façon dont une structure de gouvernance horizontale et inclusive peut influencer cet accès.

Au regard de la littérature scientifique existante, il ressort que la problématique de l'accessibilité est principalement abordée d'une part à travers une perspective spatio-temporelle afin d'identifier des déserts alimentaires (Helbich & Hagenauer, 2017 ; Lirong et al., 2020 ; Oliveira et al., 2020) et d'autre part, au travers de l'identification des freins à l'accessibilité de tous (Lanciano & Séverilles, 2019). Très peu d'études ont en revanche étudié de façon empirique la question de l'accessibilité dans les projets alimentaires alternatifs présentant une volonté claire de mixité sociale. Nous pouvons pointer dans ce sens l'étude Falcoop (2019), réalisée au sein du supermarché coopératif bruxellois BEES Coop, qui a porté sur l'identification des facteurs responsables de la faible réussite en termes de mixité sociale au sein du projet (Closson & Holzemer, 2019). Il semble donc pertinent de chercher à approfondir la compréhension que nous avons actuellement des freins à l'accès faisant que malgré une volonté affichée d'inclure différents publics, cela ne semble pas abouti.

Dans un premier temps, un entretien a été réalisé avec Brigitte Grisar, chargée de projet à la Fédération des Services Sociaux et fortement impliquée dans les questions alimentaires au sein de la région bruxelloise. Cette discussion a permis de mettre en évidence les défis et contraintes sociales qui peuvent peser sur le quotidien des publics précarisés. Ensuite, une rencontre avec Jonathan Peuch, responsable de plaidoyer politique chez FIAN, a amené à prendre connaissance de l'existence d'un réseau de plaidoyer politique en cours de construction dans l'objectif de porter le projet d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA) en Belgique. Ces réunions rassemblant une multitude d'acteurs, majoritairement bruxellois mais aussi wallons, issus du secteur associatif, de la production alimentaire, du monde médical, de coopératives de distribution, de syndicats, etc ont permis de mettre à jour l'ampleur des questionnements autour de l'accessibilité à une alimentation de qualité. Cela a de plus mis en évidence les nombreuses tensions associées à cette problématique, telles que la juste rémunération des producteurs à travers le prix de vente de leurs produits, la nature de l'offre alimentaire ainsi que son adéquation avec les multiples besoins différenciés des consommateurs, etc. Finalement, l'intégration au sein d'un groupe de travail portant sur l'analyse de projets concrets, a permis d'affiner notre connaissance des enjeux pratiques et des tensions concernant l'accessibilité au sein des projets alimentaires alternatifs à Bruxelles.

Dans un second temps, un entretien avec Severine Saleilles, chercheuse à l'université de Lyon sur ces questions et ayant, avec Emilie Lanciano, mis à jour les différentes dimensions propres à l'accessibilité aux projets de distribution alimentaire alternatifs, a permis de théoriser l'accessibilité et de mieux appréhender les choix méthodologiques mis à jour dans leur modèle d'analyse. Par après, une nouvelle discussion informelle avec Jonathan Peuch a permis de mettre en évidence que la structure de gouvernance interne aux projets, bien que régulièrement présentée dans la théorie comme un levier pour plus d'accessibilité, n'avait pas encore été étudiée de façon plus empirique au sein des initiatives de terrain. Cela a ainsi permis d'orienter l'axe de recherche de ce travail vers la façon dont la structure de gouvernance peut influencer sur l'accessibilité.

- *Du choix des cas d'étude*

La perspective de ce travail tient donc à étudier la question de l'accessibilité au sein des initiatives citoyennes proposant une alimentation de qualité. Si nous considérons uniquement la région de Bruxelles, le nombre de magasins proposant cette offre qualitative a fortement

augmenté ces dernières années, dû à l'émergence de nombreuses initiatives citoyennes. Ce phénomène a eu pour conséquence de rendre cette offre alternative bien plus présente sur le territoire qu'auparavant. En ce qui concerne l'inclusion de publics précarisés dans ce réseau alimentaire alternatif, nous pouvons relever trois types d'initiatives présentes dans le paysage bruxellois : des projets relevant d'une logique d'empowerment qui impliquent des personnes en situation de précarité au travers de l'insertion socio-professionnelle, d'autres tentent de les inclure via l'aspect pédagogique et la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation de qualité par des processus d'éducation permanente, et finalement des projets de distribution alimentaire qui cherchent à intégrer ces publics précarisés en tant que mangeurs. C'est cette dernière façon de faire qui nous intéresse dans ce travail. En effet, dans la perspective d'un réel questionnement sur l'accessibilité à une alimentation de qualité, il semble essentiel de chercher à ce que chaque personne puisse être la bénéficiaire directe d'une alimentation de qualité et donc de considérer les personnes en situation de précarité comme de potentiels mangeurs. Cette perspective constitue donc un premier choix méthodologique pour aborder ce sujet complexe.

Il s'est par après avéré nécessaire d'affiner le ciblage des potentiels cas d'étude. Afin d'aborder concrètement la problématique de l'accessibilité, il est apparu inévitable de sélectionner un certain profil-type de modèle à étudier si nous voulions être un minimum précis dans le cadre de ce travail. Un premier critère a donc été de sélectionner les cas d'étude potentiels au regard de l'alternativité de leur offre et de leur fondement citoyen : des projets alternatifs proposant une alimentation de qualité, portés par des collectifs de citoyens. Ensuite, au vu de l'objectif d'étudier la question de l'accessibilité en termes d'inclusion sociale, il est apparu intéressant d'amener un second critère lié à la volonté affichée de ces projets de travailler sur leur dimension sociale et la mixité de leur public afin d'encourager l'accessibilité. Il ne s'agit pas à travers ce choix d'invisibiliser les réussites en termes d'accès que peuvent afficher d'autres modèles, mais plutôt de chercher à mettre en avant le travail de citoyens ayant fait le choix conscient de se pencher sur cette problématique ainsi que les stratégies mises en place pour dépasser les barrières à l'accès. Ainsi s'est donc construit le second critère de sélection des projets visant à interroger les initiatives qui mettent en avant une volonté assumée d'inclusion sociale en leur sein et qui tentent de travailler sur l'accessibilité.

Ensuite, après quelques recherches, il s'est avéré que les projets tentant d'intégrer des publics précarisés à une alimentation de qualité en tant que mangeurs à Bruxelles mettent tous en avant, de façon plus ou moins prononcée, les paradigmes de cohésion sociale, de gouvernance partagée et de démocratie alimentaire. Ainsi, la majorité tente de mettre en place

un processus de gouvernance inclusive et plus ou moins horizontale, dans une optique de participation des bénéficiaires à l'évolution du projet. L'idée à la base de ce travail était d'étudier l'impact de la gouvernance sur l'accessibilité au travers de la comparaison entre différents modèles de gouvernance présents au sein de ces initiatives, avec l'objectif de trouver des modèles plus verticaux et fermés par rapport à d'autres plus horizontaux et ouverts. Seulement, il ne semble pas exister à notre connaissance de projet à Bruxelles proposant une réelle alimentation de qualité à destination de mangeurs en situation de précarité et qui comporterait une gouvernance réellement verticale et sans volonté inclusive. Nous pouvons relever le travail de certaines épiceries sociales comme celles de Watermael-Boitsfort et de Saint-Gilles qui tentent d'introduire des produits de qualité dans leur gamme, mais cela reste encore fort marginal au regard du reste de leur offre plutôt issue du secteur agroindustriel. Un premier point d'attention est donc le fait que les projets alimentaires alternatifs revendiquant une volonté d'inclusion sociale mettent presque tous en avant les paradigmes de démocratie alimentaire et de participation citoyenne. En conséquence, ils proposent presque tous des modèles de gouvernance inclusive et plus horizontaux, à l'inverse d'autres modèles de distribution d'une alimentation de qualité comme les petites épiceries ou supermarchés bio où la gouvernance est de type plus vertical, mais qui ne présentent pas la volonté de travailler sur l'accessibilité de leur modèle. Il est donc ressorti l'intérêt d'interroger les processus de gouvernance inclusive au sein de ces projets, et la façon dont ceux-ci influencent ou non l'accessibilité.

Au final, nous pouvons résumer les critères de choix des cas d'étude de la façon suivante : des projets citoyens alternatifs proposant une alimentation de qualité et affichant la volonté d'améliorer leur accessibilité pour tous, et particulièrement des personnes en situation de précarité.

Dans ce mémoire, il s'agira d'explorer avec les porteurs de projets les questions touchant à l'accessibilité, ce qui a été entrepris, ce qui a été réussi ou non et pour quelles raisons, ainsi que de chercher à savoir à quel point la gouvernance inclusive peut représenter un levier pour inclure ces publics fragilisés. Ce travail se penche donc principalement sur des cas d'étude présentant une gouvernance qu'on peut qualifier d'inclusive et de plus ou moins horizontale, compte tenu de ce qui existe à Bruxelles. Les cas choisis pour cette étude consistent en deux producteurs-revendeurs directs que sont le Champ du Chaudron et le Chant des Cailles, deux modèles de supermarchés coopératifs Bloum et BEES Coop, ainsi qu'un groupement d'achat

en commun VRAC. Tous sont situés à Bruxelles, au sein de communes différentes¹. Un second point d'attention méthodologique tient du fait que les personnes interrogées sont directement impliquées dans la gestion des projets cherchant à améliorer l'inclusion sociale et ne relèvent donc pas du public précarisé visé par les dispositifs, qui pourrait potentiellement rencontrer des difficultés à intégrer la structure. Il pourrait être plus qu'intéressant d'avoir aussi l'avis de personnes en situation de précarité sur les raisons pour lesquelles elles ne se retrouvent pas dans ce type de structure. Cela a déjà été réalisé en partie par l'étude Falcoop (2019), mais pour des raisons pratiques liées aux contraintes de temps et d'espace dans ce travail, leur point de vue ne sera pas abordé ici.

- *Grille d'entretien*

Ce travail consiste en une analyse sociologique des discours des porteurs de projets et a pour objectif d'identifier et de préciser les enjeux relatifs à l'accessibilité à une alimentation de qualité, particulièrement quant à la question d'une gouvernance inclusive.

Le premier matériau utilisé pour analyser les cas d'étude, de même que pour leur sélection préalable, a consisté en toutes les ressources mises à disposition en ligne par les projets eux-mêmes. Il s'agit de leurs présentations reprenant les valeurs et stratégies fondatrices du projet, de leurs chartes, de leurs rapports d'activité, de leurs plans stratégiques ou encore d'articles journalistiques écrits sur ces projets.

Dans un second temps, la recherche d'informations a été approfondie grâce à la mise en place d'entretiens semi-directifs ainsi qu'une visite au sein de chaque cas d'étude. Chaque entretien individuel a duré en moyenne une heure et demie et a été réalisé avec une personne issue du projet, soit à en charge de sa gestion, soit en charge de l'inclusion sociale dans le projet. Les entretiens effectués dans le cadre de ce travail sont donc de type semi-directifs, basés sur une grille d'entretien présentée en annexe de ce travail. Cette dernière est divisée en trois volets.

Une première partie interroge le modèle de gouvernance au sein de la structure au travers des différentes dimensions qui la composent. Dans ce travail, nous nous sommes concentrés sur la gouvernance dite interne aux projets et donc non de la gouvernance en lien avec les politiques publiques. La gouvernance interne des organisations présente différentes dimensions identifiées

¹ Respectivement : Anderlecht, Watermael-Boisfort, Forest, Schaerbeek, ainsi que les quartiers de Cureghem (Anderlecht) et des Marolles (Bruxelles-Ville).

par l'étude de Balde et Carassus (2020), qui consistent en : la structure de gouvernance, ses dimensions stratégiques et décisionnelles, ainsi que les dimensions informationnelles et relationnelles entre les parties-prenantes.

La deuxième partie du questionnaire porte elle sur la question de l'accessibilité au sens large, avec la reprise des dimensions proposées par Emilie Lanciano et Séverine Saleilles (2019), chercheuses au sein de l'Université de Lyon. Celles-ci amènent à concevoir l'accessibilité d'un point de vue spatial, pratique, financier, socio-culturelle et d'inclusion économique et sociale. Ainsi, même si ce travail entend se concentrer principalement sur la question de l'inclusivité sociale au sein de la gouvernance des projets et de ses répercussions particulières sur l'accessibilité, il semble essentiel de prendre en compte toutes les dimensions relatives à l'accessibilité. L'accessibilité étant un phénomène multidimensionnel, il n'y a pas à proprement parlé de dimension qui en surplomberait une autre, au contraire, elles se révèlent être codépendantes et devant être considérée dans une vision systémique.

Dans un troisième temps, et de manière moins dirigée, s'en est ensuivie une discussion avec chaque personne interrogée concernant son avis sur les liens entre gouvernance et accessibilité au sein de leurs projets. L'entretien a chaque fois été ponctué par des questions concernant les perspectives d'évolution de leur projet, ce sur quoi ils comptent travailler davantage, ainsi que les stratégies qu'ils comptent mettre en place à l'avenir.

A nouveau, l'idée première de ce travail n'est pas d'apporter une réponse exhaustive à la question de l'accessibilité, ni de juger de la performance de chaque projet quant à sa propre accessibilité. Tout d'abord parce qu'évaluer formellement cette accessibilité s'avère être un exercice très compliqué. Et de plus, il est relativement compliqué de pouvoir définir de façon exhaustive le public au vu du manque d'informations concernant les participants, ainsi que pour des questions plus éthiques d'étiquetage social quant au fait de stigmatiser une personne comme précarisée au sein des projets. De plus, le constat partagé est que cette accessibilité n'est pour l'instant que peu aboutie, il semble donc plus intéressant de l'interroger que de l'évaluer. L'idée est plutôt de traiter des questions principales liées à l'accessibilité, et non de juger les projets par rapport à leur performance. Il s'agit plutôt d'identifier les questionnements face à cet enjeu, les leviers et les freins par rapport aux modèles innovants mis en place, lesquels sont souvent assez jeunes et sont donc amenés à évoluer.

Ce travail présentera d'abord une analyse individuelle pour chaque cas d'étude de son modèle de gouvernance, de la façon dont il favorise ou non les différentes dimensions de

l'accessibilité ainsi que de ses perspectives. S'ensuivra ensuite une analyse transversale pour comparer les résultats entre eux et mettre des points d'attention revenus lors des entretiens en évidence. La discussion permettra de discuter des résultats en les replaçant dans le contexte général présenté dans la problématisation de ce travail. Nous finirons par conclure sur les résultats et les enjeux liés à l'accessibilité à une alimentation de qualité ainsi qu'à une gouvernance inclusive.

4. Analyses individuelles

4.1 Le Champ du Chaudron

- *Présentation du projet*

Le champ du Chaudron est un projet de maraîchage diversifié, démarré en 2018-2019 à Anderlecht, qui propose une production de légumes et d'aromatiques cultivée sans intrants et à la main. La distribution s'effectue principalement selon un système d'abonnement à des paniers le temps d'une saison minimum, dont la collecte est possible sur le champ ou en dépôt à Saint-Gilles et Saint-Guidon. L'autocueillette est aussi parfois possible en saison, et les surplus sont revendus à des magasins et restaurants. L'équivalent de quatre temps-plein y travaillent pour assurer les activités de maraîchage, d'animation et administratives. De plus, le projet accueille aussi des bénévoles dont l'effectif varie selon les périodes.

L'entretien a été réalisé avec Clara Dinéty, ancienne employée en charge de l'administratif au champ. Elle est aujourd'hui employée pour la Maison de l'alimentation, nouveau projet dont le Champ du Chaudron est partenaire, bien que continuant à effectuer bénévolement le travail administratif au champ.

- *Gouvernance*

Structure de gouvernance

Concernant son statut légal, le champ du Chaudron s'est constitué en l'asbl Racine Commune. Celle-ci est multifonctionnelle afin de correspondre au cahier des charge de Bruxelles-Environnement, propriétaire du terrain, et d'organiser différents projets de cohésion sociale dans le quartier : pédagogie au travers de visites de groupes et d'écoles, promotion de la santé à l'aide des asbl partenaires, événementiel avec la guinguette en été ainsi que des évènements ponctuels. Le champ tente d'instaurer un Système Participatif de Garantie (SPG). En s'inscrivant dans cette dynamique, l'idée est de créer une forme de solidarité entre les producteurs et les mangeurs qui s'engagent à les soutenir toute l'année mais aussi à développer une coparticipation dans le projet.

Gouvernance stratégique et décisionnelle

La définition de base du projet a été formalisée par les fondateurs qui, dès le départ, souhaitent que le champ ait un ancrage social fort et soit accessible à tous grâce à un modèle

économique social et solidaire. Il faut cependant relever qu'une partie du collectif fondateur est partie il y a deux ans, en raison d'un désaccord de vision, les membres partants souhaitant axer le projet sur la rentabilité économique plutôt que sur l'aspect social. Les valeurs soutenant le projet ont été édictées collectivement au travers des statuts de l'asbl, lesquels édictent aussi les règles en matière de gouvernance.

Des réunions d'équipe ont lieu de façon hebdomadaire et regroupent l'ensemble de l'équipe professionnelle et les bénévoles y sont conviés. Les retours des mangeurs, recueillis de façon informelle ou par enquête, y sont reportés par les membres de l'équipe. Ainsi, par exemple, dans une enquête mail réalisée récemment afin de mieux connaître leurs adhérents, il est ressorti que les mangeurs aimeraient avoir plus de choix concernant l'offre de leur panier. Le fait de se constituer en SPG est vu comme une façon d'approfondir la participation des adhérents au projet et de les amener à prendre des décisions collectives concernant les critères et les objectifs de production ou encore la cocréation du plan de culture. Cependant, la participation des mangeurs dans la gouvernance du champ semble compliquée. Une réunion avait été organisée pour tenter d'intégrer les avis des mangeurs dans la direction du projet, mais très peu de monde est finalement venu. Aussi, les mangeurs ont la possibilité d'intégrer un des pôles de l'équipe professionnelle en soutien, cependant personne ne s'est montré intéressé. En pratique, les choix stratégiques reviennent donc à l'équipe.

Gouvernance relationnelle et informationnelle

Certains mangeurs viennent chercher leur panier sur le champ, ce qui permet parfois d'engager la discussion avec les maraîchers mais ce n'est pas systématique. La plupart vont réceptionner leur panier aux points de collecte et n'ont donc presque pas de contact direct avec les producteurs. Par conséquent, la majorité des contacts s'effectue par mail avec une newsletter hebdomadaire rédigée par une des maraîchères qui informent les mangeurs des disponibilités de la semaine tout en leur donnant des nouvelles du champ. De façon plus informelle, des événements festifs sont mis en place pour rassembler les mangeurs comme une fête du printemps. D'autres activités comme des chantiers participatifs de désherbage sont proposés, mais sans obligation de participation pour les adhérents. Clara souligne que les bénévoles qui viennent aider sur le champ sont généralement des personnes externes qui se montrent intéressées par le projet. *« C'est arrivé parfois qu'il y ait des gens qui soient bénévoles et qui soient abonnés au panier, mais ils sont d'abord arrivés bénévoles et ils se sont abonnés au panier après ».*

- *Accessibilité*

Le profil des mangeurs est décrit par Clara comme assez variable au niveau socio-économique, mais présente presque toujours un certain capital socio-culturel. Ils n'ont qu'une relative faible connaissance du profil de leurs mangeurs. Toutefois, une récente enquête par mail leur a permis de savoir que ceux-ci avaient entre 20 et 70 ans et qu'ils résidaient principalement à Saint-Gilles et Anderlecht.

Accessibilité spatiale

Un premier frein à l'accessibilité du champ du Chaudron est que l'accès physique n'y est pas évident en ce qu'environ quinze minutes de marche sont nécessaires depuis le transport le plus proche. Clara constate que « *l'accessibilité du lieu est presque plus importante que l'accès au prix des légumes* ». Ce point est une des raisons pour lesquelles le champ a décidé de fonctionner à l'aide de points de dépôt pour la distribution des paniers. La demande est d'ailleurs très forte à Saint-Gilles, mais le champ a la volonté de toucher en priorité des gens du quartier proche où une offre alimentaire de qualité est bien moins présente. A cette fin, ils sont en train de créer de nouveaux partenariats avec des associations de quartier telles que les maisons médicales pour essayer d'établir de nouveaux points de distribution au plus près des gens. Ces difficultés d'accès physique jouent aussi sur la difficulté d'amener les mangeurs sur le champ pour des chantiers ou des réunions collectifs.

Accessibilité pratique

Les points de collecte des paniers représentent ainsi un aménagement pratique pour pallier au manque d'accessibilité géographique du lieu. Un à deux jours de distribution sont mis en place hebdomadairement selon les endroits. Cela est assez contraignant, mais les heures de retrait restent par contre assez libres. Un second élément pouvant être perçu comme une contrainte de la part des mangeurs est qu'il n'y a pas de possibilité de choix concernant l'offre des paniers. Clara relève de plus l'enjeu lié à la fidélisation des mangeurs tout au long de l'année, les contraintes pratiques liées à l'offre diminuée en hiver ou au modèle de distribution peuvent se révéler trop contraignantes pour certaines personnes et faire que certaines se désabonnent du champ. Finalement, l'accessibilité est de fait limitée par la capacité de production du champ qui équivaut à nourrir cent foyers, « *à l'échelle de la commune d'Anderlecht ce n'est rien du tout* ».

Accessibilité financière

Pour tenter de limiter la contrainte économique de l'abonnement, le champ du Chaudron a mis un place un système de prix différencié. De cette façon, un panier coûte 10 euros de base, mais les mangeurs ont le choix de pouvoir payer + 2,50 euros et - 2,50 euros, ce qui revient dans ce dernier cas à une épargne de 32,50 euros sur la saison. Auparavant la différenciation était à hauteur de +1 -1, mais lors d'un récent sondage par mail, les adhérents ont montré leur volonté de creuser le système. Il est intéressant de noter que jusqu'à cette année, environ un tiers des gens qui se réabonnent optent pour le tarif supérieur et qu'un étudiant seulement bénéficie du tarif le plus bas. Il reste cependant la contrainte de devoir effectuer le règlement de l'abonnement en une ou deux fois.

Accessibilité socio-culturelle

Clara pointe le manque de moyens humains pour accueillir les visiteurs sur le champ. En effet, les maraîchers sont déjà trop occupés par leur travail que pour pouvoir se permettre de réellement prendre ce temps. Cela les amène à privilégier des partenariats avec des « personnes passeuses » et à s'inscrire dans des projets de quartier promouvant la cohésion sociale pour être financé au niveau pédagogique.

Il est aussi intéressant de préciser que Clara pointe la nécessité d'avoir une partie des mangeurs qui fasse partie d'un public aisé afin de sécuriser financièrement le projet au niveau des abonnements.

Inclusion socio-économique et empowerment

Le champ du Chaudron est fortement sollicité par le secteur associatif. Ainsi, un partenariat avec les asbl Nos Oignons et La Trace permet d'accueillir chaque mercredi un groupe d'une quinzaine de personnes ayant fréquenté des établissements de soins concernant la santé mentale ou la toxicomanie pour travailler sur le champ. De plus, un camp avec les enfants du quartier des Gougeons est organisé sur place en été dans l'optique de décroiser les espaces et de leur faire profiter d'un lieu qu'ils sont peu habitués à fréquenter. En parallèle, des goûters et piqueniques sont organisés sur le champ avec le collectif de femmes El Hayat habitant le quartier. Ces personnes ne sont cependant pas des mangeurs, mais profitent du cadre et des apports pédagogiques que rend possible l'existence du lieu.

- *Perspectives*

Le champ du Chaudron est actuellement en train de cocréer un projet de Maison de l'Alimentation avec d'autres partenaires sociaux comme Douche Flux et les Gastrosophes au sein d'une ancienne ferme proche du terrain du champ. Il s'agit d'un projet plus multifonctionnel que le champ, qui comportera deux axes principaux. Premièrement, la mise en place d'une coopérative à destination des producteurs des environs et des autres coopérateurs professionnels pour mutualiser les ressources et travailler ensemble sur la question de l'alimentation via la constitution de collèges. L'idée est de tenter de faire vivre la démocratie alimentaire en approfondissant la gouvernance grâce à la création de différents collèges thématiques rassemblant les fondateurs, les producteurs, les associations sociales et culturelles ainsi que les habitants citoyens mangeurs. L'objectif est de pouvoir les faire se réunir au sein d'une assemblée des collèges pour discuter des tensions et représenter leurs intérêts réciproques au sein du projet. A des fins de représentativité sociale, il est prévu d'intégrer des Immenses² dans la gouvernance. Le second axe du projet est orienté vers du travail social, afin de promouvoir la démocratie alimentaire dans le quartier et de créer des projets autour de l'alimentation de qualité.

Le lieu n'a pour l'instant pas encore été rénové, mais l'asbl a été créée. Un premier projet est d'ailleurs déjà en cours d'élaboration. En effet, l'asbl a remporté l'appel d'offre pour le contrat de quartier Bizet en proposant un panel d'animations concerté et multibranches. La volonté est de profiter des quatre ans du partenariat pour proposer une multitude d'animations différentes ayant trait aux questions d'alimentation de qualité et de démocratie alimentaire, tout en profitant de la proximité géographique de l'espace de Neerpede qui regroupent différents espaces agricoles, considérés comme précieux par les citoyens. Il s'agit de chercher à créer du lien autour de ces questions avec des partenariats associatifs comme avec l'asbl Cuisines de quartier et VRAC. *« L'idée est de faire en sorte de rendre tout ça accessible, mais pas uniquement lever le frein économique, aussi lever le frein symbolique et tout ça, ça c'est un truc sur lequel l'asbl de la ferme aimerait beaucoup travailler »*. Il est ainsi notamment prévu de faire un programme de visite au champ et aux étangs qui l'entourent pour rompre la barrière symbolique du ring et en faire un endroit vu comme accessible. Un autre axe est de sensibiliser les gens à l'agriculture en créant un potager collectif, mais aussi encourager les gens à l'autoproduction en les formant, du fait que beaucoup de gens du quartier possèdent de petits

² Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences, acronyme destiné à qualifier de façon non stigmatisante des personnes en situation de grande précarité.

jardins. « *L'intérêt pour nous est de faire connaître la ferme, de tisser des liens avec les habitants proches, d'essayer de faire en sorte que ce ne soit pas un hub de bobos alors que les quartiers autour ne le sont pas. En travaillant sur les thématiques de l'alimentation, en rendant ça accessible en travaillant sur les symboliques et plein de choses, on espère que la ferme sera un endroit que les habitants qui habitent proche de là se sentent légitimes de fréquenter. Ça prépare le terrain et ça permet de familiariser les habitants des quartiers proches qui feront partie de nos activités à ces espaces-là. Et aussi qu'ils se disent qu'ils sont légitimes de les fréquenter, d'y consommer des choses s'ils le peuvent, etc* ». Il est intéressant de préciser que le projet prévoit une première phase de quelques mois pour prendre le temps de cocréer le projet avec les citoyens intéressés dès le départ, en prenant le temps de voir ce qui les intéresse et ce qu'ils ont envie de mettre en place.

Pour toucher les gens du quartier, ils ont comme projet de tirer parti des groupes déjà constitués au sein des structures présentes dans le quartier comme les maisons de repos, les maisons de devoir, les clubs de sport qui touchent les jeunes du quartier, les maisons médicales, etc. Cette démarche nécessite un engagement conséquent afin de mobiliser des gens et créer un groupe pour les espaces potagers, ce qui implique l'embauche d'un animateur-maraîcher avec les subsides alloués.

4.2 Le Chant des Cailles

- Présentation du projet

Le Chant des Cailles est un projet diversifié d'agriculture urbaine écologique et participatif, sans intrants et principalement à la main. Il a débuté en 2016 à Watermael-Boitsfort sur un terrain de 3 ha, dont 85 ares cultivées en maraichage. Le champ est constitué en une asbl faîtière multifonctionnelle comportant deux pôles principaux. Premièrement, un pôle professionnel sous forme de coopérative qui comprend l'activité de maraichage, aromatiques et fleurs à couper, ainsi que le Bercail, un pôle d'élevage de brebis, de fromagerie et d'écopâturage. Deuxièmement, un pôle citoyen comprend lui le potager collectif, le poulailler collectif, les Terrasses de Maurice, l'épicerie participative qui consiste en un groupe d'achat commun de produits secs, ainsi que le festival des 7 lieux organisé pour amener de la convivialité dans le quartier. On peut aussi considérer l'existence d'un troisième pôle mixte et transversal qui traite de l'aspect pédagogique, notamment au travers de la collaboration avec des écoles.

Le projet est soutenu par l'équivalent d'une dizaine de temps-plein, avec l'aide de saisonniers et de nombreux stagiaires et bénévoles. Les mangeurs adhèrent au projet sous forme d'abonnement annuel pour le maraîchage avec 400 abonnés et saisonnier pour le Bercaïl avec 273 abonnés. Leurs produits sont aussi proposés au marché du dimanche sur le champ. La participation citoyenne aux activités professionnelles est fortement encouragée via des chantiers collectifs, les soins aux brebis, la surveillance de l'écopâturage et l'encadrement de la transhumance. Finalement, il est intéressant de préciser la spécificité du Champ des Cailles qui a obtenu le terrain de la part du Logis Floréal, une société coopérative publique constituée de 1735 locataires sociaux à Watermael-Boitsfort et à Auderghem. Cela implique donc un enjeu social dès le départ à mettre le champ au service de ce public.

La personne interrogée pour ce projet est Corinne Malchair, mangeuse en plus d'être citoyenne bénévole et membre de l'assemblée générale (AG) de l'asbl du champ des Cailles.

- *Gouvernance*

Structure de gouvernance

L'asbl du champ des Cailles réunit 215 coopérateurs, composés des producteurs, de fondateurs garants de l'idéologie du projet ainsi que de coopérateurs de base dits "solidaires" qui sont entre autres des mangeurs volontaires. L'asbl a pour rôle de coordonner les différents pôles, de même que d'être le représentant légal du projet. Les directions stratégiques générales sont prises lors de l'AG, mais chaque activité garde une vraie autonomie dans sa gouvernance et décide en son sein de son mode de fonctionnement propre. A noter que le pôle production s'est constitué en coopérative et que l'épicerie solidaire ainsi que le jardin collectif sont des associations de fait.

Si l'on comprend la gouvernance en termes de coordination et d'organisation de l'ensemble du projet, force est de constater que sur les plus ou moins 800 adhérents, seulement une trentaine ont accepté de prendre part à l'asbl. Chaque travailleur et associé permanent du champ y est aussi présent de façon bénévole. L'équipe professionnelle représente ainsi 7 à 8 personnes sur les 40 que rassemble l'AG. Le conseil d'administration (CA) composé de 6 à 8 personnes est élu par l'AG, avec l'obligation d'un représentant par pôle, et s'occupe de la gestion quotidienne du projet tout en étant soutenu par d'autres membres.

Gouvernance stratégique et décisionnelle

Ainsi, l'entièreté des décisions concernant l'orientation générale du projet sont prises par des citoyens volontaires et les professionnels lors de l'AG qui se réunit une fois par mois. Cela porte sur des sujets stratégiques concernant le champ, comme actuellement la menace de construction de logements sur le site, ou encore la mise en place de nouvelles activités pédagogiques ou de nouveaux projets. Ils tentent généralement d'adopter des décisions au compromis, le consensus étant jugé trop compliqué à atteindre.

Quant à la relative faible participation citoyenne au regard du nombre important de gens fréquentant le champ, Corinne rejoint les propos de Clara : *« Je ne sais pas si c'est uniquement une question de porte ouverte, j'ai l'impression que c'est juste une difficulté concrète où les personnes ne sont pas spécialement intéressées par rapport à ça. Il faut déjà très fort les mobiliser pour qu'ils se mobilisent dans la participation à l'organisation d'une activité concrète et quand on réussit c'est super génial, mais réussir à un stade supérieur en termes de gouvernance, je ne sais pas je me pose la question »*. Ainsi, la gouvernance de l'asbl n'est pas pensée pour intégrer d'office les mangeurs mais plutôt pour laisser la possibilité aux citoyens souhaitant s'investir de participer au projet.

A côté de cette structure globale, chaque pôle garde une autonomie importante pour organiser et gérer son activité, tout en étant tenu de respecter le socle commun au projet. Concernant le pôle production, les décisions sont essentiellement prises par les maraîchers avec la prise en compte de suggestions informelles des mangeurs. En revanche, la gestion quotidienne du jardin collectif est, elle, différente : *« On est complètement horizontal, c'est vraiment une autogestion tout à fait égalitaire. Ce qui est facile quand on est 80 et qu'aux réunions on est moins que ça à venir. Il y a un petit noyau où ce sont les mêmes et puis il y en a d'autres où cela change selon les fois. J'ai l'impression que c'est un mode plus facile. Au niveau financier on est plus facile, on demande une participation à l'achat des outils de 10 euros par an et c'est tout. Il n'y a aucune liste d'attente, quelqu'un veut venir il est du quartier ok, on a juste comme critère d'être dans le 1km autour du potager. Il y a un côté très facile pour s'inscrire et notre mode de gouvernance est dans la convivialité donc c'est facile à intégrer »*. A noter que le jardin collectif compte 34% de locataires du Logis-Floréal, contre 18% pour le pôle maraîchage.

Gouvernance relationnelle et informationnelle

Nous ne pouvons que constater la forte inclusion des mangeurs au sein du Chant des Cailles qui vient confirmer l'intérêt d'un projet citoyen, pensé dans un esprit de collaboration et solidarité entre professionnels et citoyens. Le modèle est celui de communauté supportant l'agriculteur (CSA), avec pour objectif de créer du lien direct entre les mangeurs et l'agriculteur. « *La rencontre entre agriculteurs et mangeurs est quelque chose de vraiment essentiel. Et il y a une sorte d'éducation permanente parce qu'en fait chaque fois qu'il y a une parcelle où on peut récolter, il y a des panneaux et des drapeaux sur comment récolter et consommer les légumes* ». En venant récolter sur le champ pour récolter ou participer aux chantiers collectifs, les adhérents sont amenés à rencontrer l'équipe de production.

Deux newsletters sont régulièrement envoyées, une tout public et une pour les membres, mais très peu de gens semblent les lire. La plupart des contacts s'effectuent ainsi au travers des rencontres directes sur le champ entre maraîchers et citoyens. En plus de cela, une évaluation de la satisfaction annuelle des mangeurs à l'aide d'un questionnaire par mail ainsi qu'une réunion bilan sont mises en place annuellement. Il y a une réelle volonté d'intégrer au maximum les retours des abonnés au maraîchage sur les légumes qu'ils ont apprécié et quels nouveaux légumes ils aimeraient pour la saison prochaine et aussi de les consulter sur des sujets comme la sécurité du terrain ou la possibilité de faire du bénévolat.

Ainsi, si la participation aux activités de gouvernance du projet est relativement faible, c'est l'inverse en ce qui concerne les activités pédagogiques des différents pôles, qu'elles soient initiées par des citoyens ou des professionnels. Concernant le maraîchage, un chantier collectif est organisé tous les premiers samedis du mois, ouvert aux abonnés à qui l'on demande de participer au moins une fois par an ou à toute autre personne le souhaitant. La participation varie selon le type d'activité, ainsi l'encadrement de l'écopâturage et de la transhumance du troupeau de brebis est très populaire auprès des habitants, surtout des familles. Des activités de cohésion sociale entre les adhérents sont aussi organisées, et autant que possible au travers de moments festifs, telles que les apéros des bénévoles, les apéros hebdomadaires des jardiniers, la fête annuelle de la Ferme, le concours de la plus grosse courge avec le don des graines aux locataires du Logis Floréal, des activités gratuites lors du marché du dimanche sur le champ, la transhumance, etc. De plus, les compétences des citoyens sont valorisées lors de la tenue d'activités pédagogiques ou par exemple avec une dame ayant beaucoup d'expérience en jardinage qui est référente pour l'information concernant les pratiques du jardin collectif.

On ne peut que constater une forte volonté de développer les liens interpersonnels et d'amener de nouvelles personnes sur le champ. Par exemple, la participation de membres du Jardin collectif à un cercle de discussion "Moments de femmes", initié par une locataire sociale du Logis Floréal, a incité des femmes à participer au jardin collectif puis à l'animation d'activités pédagogiques.

- *Accessibilité*

La proportion d'habitants du Logis Floréal étant membres du Chant des Cailles augmente progressivement et représente actuellement 18% des récolteurs, mais il n'y a pas vraiment de gouvernance inclusive concernant ce public. *« Là il y a quelques familles qui viennent, qui sont des nouveaux arrivants, qui aiment vraiment bien et qui ont envie de s'investir, mais ce n'est quand même pas du tout la majorité »*. Il est intéressant de relever le fait que le pôle maraîchage a pour l'instant une liste d'attente de 685 personnes des alentours intéressées par une adhésion, mais qui ne sont pas prioritaires du fait qu'elles ne résident pas au Logis Floréal.

Accessibilité spatiale

La situation du Chant des Cailles est assez spécifique de par sa position géographique située au milieu d'habitations, et plus particulièrement à proximité d'un groupement de logements sociaux appartenant au Logis Floréal. L'abonnement au maraîchage est ainsi limité aux personnes habitant dans un rayon de 1,5 km autour du champ.

Accessibilité pratique

La capacité de production du champ peut nourrir au maximum 400 abonnés ce qui constitue une première limite importante à l'accessibilité. Face à la très forte demande, la priorité d'inscription est donc donnée aux habitants du Logis Floréal qui peuvent intégrer directement le projet sans délai. Auparavant, il était nécessaire de s'inscrire avant le commencement de la saison pour bénéficier d'un abonnement, mais l'équipe est actuellement en train de réfléchir à changer cela pour être plus souple dans l'adhésion des publics précarisés. Au niveau des modalités d'accès, le champ est ouvert tout le temps, même s'il est interdit depuis peu d'y circuler la nuit dû à des problèmes de vandalisme. Les seules contraintes pratiques sont la période de césure au printemps qui ne permet qu'une offre diminuée par rapport aux autres saisons et la demande de participer à une activité du pôle sur l'année. Concernant le maraîchage, cela peut consister en la participation une fois par an à un chantier collectif, à l'arrosage le

weekend, à apporter légumes aux personnes malades ou qui ne peuvent se déplacer, ou encore la participation à des chantiers particuliers comme le chantier chemin. Des aménagements peuvent facilement être trouvés selon les situations particulières et il n’y a pas de réel contrôle, il s’agit plutôt d’un système de participation basé sur la confiance.

Accessibilité financière

Le Chant des Cailles propose un système de prix conscient pour l’abonnement au maraîchage dans une fourchette de prix allant de 280 à 450 euros pour l’année, avec une moyenne de 365 euros. Depuis cette saison, la fourchette haute a été élevée à 490 euros, sans modification pour la fourchette basse. Cette dernière est sollicitée par 30 à 35% des adhérents, ce qui s’équilibre bien avec ceux qui paient plus, la mixité sociale du quartier permettant ainsi une forme de solidarité entre mangeurs. De plus, le prix est dégressif pour les enfants selon leur âge et des arrangements sont possibles pour les étudiants qui reviennent le weekend chez leurs parents. Le paiement peut être effectué en une fois ou par mensualité selon les besoins.

Accessibilité socio-culturelle

Comme explicité plus haut, la priorité d’inscription est donnée aux locataires du Logis Floréal et des aménagements sont faits pour faciliter la démarche. Cependant, il reste certains freins identifiés par Corinne concernant l’accessibilité pour tous. Ainsi, même si atténuée, il reste une tension entre la précarité des locataires sociaux et celle des producteurs, les contraintes financières touchent les deux extrémités de la chaîne. Elle relève que le caractère innovant d’un projet de transition peut engendrer des incompréhensions et représenter un frein culturel et symbolique pour des personnes qui n’y sont pas sensibilisées à priori. De plus, en ce qui concerne les modalités d’information sur le projet et de démarchage à destination du public, cela reste assez compliqué de toucher les gens. Le constat est que les populations les plus fragilisées ne fonctionnent pas avec l’écrit. Ce qui amène le Chant des Cailles à revoir sa stratégie de communication en misant sur la bouche à oreille plus informel en allant voir les maisons médicales et associations de quartiers, ou encore sur des petits panneaux dans les rues avoisinantes mettant en évidence l’existence du champ, mais cela reste assez chronophage.

Malgré ces freins, le développement d’une bonne collaboration avec les différents acteurs sociaux du quartier permet d’atténuer ce phénomène et que les habitants qui se sentent a priori éloignés de ce type de projet s’approprient progressivement le champ. Et force est de constater qu’une réelle dynamique citoyenne soutient les professionnels et permet de créer du lien entre voisins.

Inclusion socio-économique et empowerment

Il a été décidé dès le départ que le champ serait constamment ouvert à tous les habitants du quartier, il en résulte que des espaces sont aménagés pour les accueillir et sont souvent fréquentés. *« J'ai l'impression que des gens qui ont commencé à venir simplement parce qu'une voisine leur a dit, venez en plus vous allez pouvoir venir avec vos enfants, c'est gai. Ils viennent et hop croisent quelqu'un du champ, on parle, ils voient le potager, posent des questions et là je dirais que la dynamique s'installe. C'est pas mal le bouche à oreille qui fonctionne ».*

De plus, il y a une volonté pédagogique fortement présente au sein de chacun des pôles. Ainsi, avec les années, le champ a développé une forte collaboration avec les écoles du quartier au travers de parcelles pédagogiques dédiées à des classes ainsi que la mise à disposition d'un accueil extrascolaire le mercredi après-midi selon une fourchette de prix allant de deux à 25 euros. Les animations sont transversales à tous les pôles et sont assurées par des animatrices professionnelles de même que des bénévoles. Le champ accueille aussi des personnes en burnout, avec des déficiences mentales ou encore soumises à des mesures judiciaires alternatives. On peut aussi noter une collaboration avec la maison de quartier des Archiducs et le plan de cohésion sociale des Trois Tilleuls pour la fête de la courge et la cueillette de légumes pour organiser des ateliers de cuisine. De plus, une collaboration avec le CPAS a été mise en place récemment. Elle permet de faire des essais de ventes occasionnelles de leurs surplus de légumes saisonniers, ainsi que de produits laitiers au sein de l'épicerie sociale du CPAS.

- Perspectives

Le Chant des Cailles tente actuellement de démarcher le CPAS pour qu'il aide à financer les abonnements des allocataires sociaux. L'idée serait de donner la possibilité aux bénéficiaires pouvant accéder à l'épicerie sociale de choisir entre celle-ci ou un financement pour s'abonner au champ. Cela est cependant assez compliqué pour des questions de libre concurrence et de la lourdeur administrative que de telles procédures impliquent. Il y a de plus la volonté d'approfondir le partenariat avec l'épicerie sociale du CPAS. D'une part, en leur fournissant plus de produits du champ et d'autre part, au travers d'un potentiel projet de création d'un restaurant de quartier. Cette dynamique amène cependant certaines tensions, comme la question du prix des produits que le CPAS trouve trop élevé.

Nous pouvons de plus constater la volonté de miser davantage sur le pôle pédagogique pour sensibiliser les habitants aux réalités de la production agricole, faire connaître le champ et ainsi attirer de nouveaux mangeurs. Cela passera notamment par un approfondissement du

travail effectué en collaboration avec les écoles, et de chercher à créer des ponts avec les familles d'élèves. Il y a de plus le souhait de mettre en place un conseil des habitants à échelle territoriale restreinte pour recueillir leurs envies et essayer de coconstruire des projets avec eux.

Finalement, nous pouvons relever le projet de proposer une formation organisée par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle aux membres actifs du projet afin de faire un travail de mise en lien culturelle. L'objectif de déconstruire les préjugés socio-culturels souvent attribués aux personnes en situation de précarité ou aux personnes d'une autre origine culturelle.

4.3 Bloum

- Présentation du projet

Bloum est une épicerie coopérative de quartier née à Forest en 2016, suite à une initiative citoyenne associant un groupement GASAP et le réseau du QuartierWielswijk, un projet citoyen visant à rendre le quartier plus durable. La volonté de départ était de créer un groupe d'achat en commun qui proposerait plus que des fruits et légumes, le tout en bio, local et vrac. Le projet a ensuite évolué vers la forme juridique de coopérative, dans l'idée de créer un magasin coopératif à finalité sociale et participatif. Leur philosophie se veut respectueuse d'une production alimentaire durable et présente de plus une finalité sociale, avec entre autres objectifs de « *sensibiliser à un autre mode de consommation et de production* », « *rendre les produits durables plus accessibles* », « *favoriser la mixité, le décroissement social, le dialogue interculturel, la convivialité et le lien social* » (Bloum, 2022).

La particularité de Bloum consiste en le fait que la participation s'y traduit par l'achat d'une part au sein de la coopérative et d'une cotisation mensuelle, plutôt que par du temps de travail comme on retrouve souvent dans les modèles coopératifs. Cela a permis de construire le projet de façon citoyenne et autonome, en ne nécessitant pas de demande de subside. Actuellement, Bloum rassemble environ 230 coopérateurs et estime nourrir près de 300 personnes. Elle emploie l'équivalent de 3,5 temps-plein, comptant le gérant, deux employés et quelques étudiants.

Cet entretien a été réalisé avec Matthieu Christmann, gérant de l'épicerie depuis 2019.

- Gouvernance

Structure de gouvernance

Le projet a été porté à la base par deux citoyennes, rapidement rejointes par un petit groupe de soutien. A partir de la création, les deux initiatrices ainsi que quatre autres membres ont constitué bénévolement le premier conseil d'administration pendant cinq ans. Ce dernier a récemment été renouvelé par de nouveaux coopérateurs, qui ont à présent un mandat de trois ans. Les membres fondateurs font maintenant partie d'un comité de veille. L'assemblée générale prend place deux fois par an, une fois sous forme d'assemblée ordinaire légale afin de prendre les décisions au vote, et une seconde fois de façon plus festive même si les vues générales de la coopérative y sont discutées. En parallèle, différents groupes de travail (GT) sont investis par des coopérateurs bénévoles. Ainsi, le GT Finalité Sociale est en charge de l'accueil des nouveaux coopérateurs, d'encourager la mixité sociale au sein du projet, ainsi que de faire le lien avec les associations du quartier. Le GT Communication aide lui à la bonne diffusion de l'information au sein des membres et des habitants du quartier. Et finalement, le GT Gouvernance a « *pour objectif d'optimiser le processus de décision dans la coop et les relations entre les différentes instances de Bloum* » (Bloum, 2022).

Gouvernance stratégique et décisionnelle

Lors de l'AG, les décisions sont prises à la majorité et jusqu'à présent il n'y a jamais eu de réelle tension. Matthieu constate de meilleurs résultats de participation qu'auparavant, avec en moyenne 120 coopérateurs à la dernière assemblée, mais cela ne représente cependant toujours pas la moitié des adhérents. « *Notre question à nous en général elle est d'atteindre le quorum. C'est-à-dire que pour tous les votes légaux on a besoin d'un certain quorum, et c'est plutôt ça le défi en général, c'est d'avoir assez de votants pour que l'AG soit légitime* ». La gouvernance participative est au cœur des valeurs du projet et ils tentent de l'encourager au mieux comme le montre la récente création du GT Gouvernance.

Gouvernance relationnelle et informationnelle

La participation est fortement encouragée chez Bloum. Ainsi en devenant coopérateurs, les gens adhèrent à une charte mettant en avant l'aspect citoyen du projet en soulignant l'importance de se tenir informé et de participer aux décisions collectives. Les nouvelles de la coopérative sont diffusées à travers une newsletter, qui généralement dépassent les 50% d'ouverture. Matthieu relève qu'il n'y a pas de problème en soi à ce que les coopérateurs ne

s'impliquent pas dans les processus de gouvernance, mais que *« cela peut poser des questions sur le long-terme. De faire attention à quelle est la part de gens qui viennent ici en tant que consommateurs et moins en tant que coopérateurs, qui sont contents qu'il y ait un peu tout cette dimension sociale et coopérative, mais qui finalement utilisent un peu la structure juste comme un magasin. C'est quelque chose qu'on voit et là où on a une déception parfois, c'est au niveau des activités qu'on organise. C'est-à-dire qu'on organise beaucoup d'activités, des visites de producteur, des apéros, des ateliers de gouvernance pour travailler des thématiques, par exemple là il y a des réunions très régulières pour créer un plan stratégique qui implique tous les niveaux de la coopérative mais c'est très dur d'impliquer les gens »*. Ainsi, le noyau dur est presque toujours présent, mais cela reste très difficile de démarcher les autres adhérents. Matthieu note qu'environ 30-40 coopérateurs forment un noyau motivé qui soutient activement le projet.

- *Accessibilité*

Un travail réalisé par des étudiants de master en Sciences et Gestion de l'Environnement à l'ULB a mis en avant la faible mixité sociale au sein du projet et la non-représentativité de son public au regard de l'ensemble du quartier (Bigéard et al., 2019). Cependant, Matthieu souligne *« qu'il y a d'autres diversités au niveau de l'âge ou des gens venant de différents pays européens. Mais on est clairement dans un public à 90-95% blanc, d'éducation universitaire, et sensibilisé déjà à priori »*.

Accessibilité spatiale

Les coopérateurs habitent tous le quartier. Depuis quelques années, cette partie de Forest voit progressivement s'installer un phénomène de gentrification qui entraîne qu'un nouveau public, plus aisé et intéressé par ce genre d'initiative, emménage dans le quartier. *« La très grande majorité des gens qui franchissent la porte viennent parce qu'ils ont reconnu dans Bloum quelque chose qu'ils cherchaient »*.

Accessibilité pratique

Le magasin a des heures d'ouverture régulières en semaine et le samedi, comme un magasin classique. Cela a grandement facilité l'accessibilité par rapport à auparavant lorsque le magasin ouvrait de façon plus discontinue. L'offre des produits est assez variée et leur sélection s'opère en interne avec l'équipe du magasin, qui tente parfois l'introduction de nouveaux produits selon les suggestions des coopérateurs. Ils ont conscience que l'offre doit

être adaptée à différents publics, mais recherchent avant tout une certaine continuité pour maintenir les relations de loyauté construites avec les grossistes.

Les nouvelles inscriptions sont pour l'instant suspendues dû à la taille réduite du magasin. Cependant, la coopérative va bientôt déménager dans un nouveau lieu plus grand afin de continuer à élargir le nombre de ses coopérateurs.

Accessibilité financière

Pour devenir coopérateur de Bloum, il est nécessaire d'acheter une part dans la coopérative à hauteur de 100 euros, afin de participer aux investissements du magasin. S'ensuit par après, une cotisation mensuelle de dix euros par personne, et de six euros pour les 14-18 ans et deux euros pour les plus jeunes. *« La cotisation chez nous représente un frein symbolique, ça c'est sûr. Parce qu'il y a la cotisation argent, donc il y a cette notion en quelque sorte d'abonnement où un couple doit payer 20 euros par mois. (...) Même si on peut rationnellement argumenter que cette cotisation va être amortie quand tu fais tes courses en fait, parce qu'il y a une réduction »*. En effet, tout l'argent étant réinvesti dans la coopérative, cette participation financière rend possible pour le magasin de pratiquer une marge de 20% sur les produits, inférieure à un commerce classique.

Les étudiants ne doivent pas acheter de part mais restent tenus à la cotisation. De plus, il est possible de demander des aménagements de paiement sans devoir le justifier. *« On considère qu'on est dans une relation de confiance, si la personne considère qu'elle doit, qu'elle en a besoin et qu'elle passe le cap de faire la demande, beh en général c'est que c'est motivé »*. Il a aussi été décidé que les personnes bénéficiant du CPAS n'étaient pas tenues de payer l'adhésion de même que la cotisation. Ils ont à cette fin sollicité le CPAS pour soutenir cette démarche, mais sans réponse de leur part, ils ont décidé d'appliquer la réduction de facto pour deux personnes.

Accessibilité socio-culturelle

Tout un travail concernant la problématique de l'accessibilité socio-culturelle est mis en place depuis le début et continue au sein du GT Finalité sociale. Matthieu relève une forte volonté de la part des coopérateurs d'inclure d'autres publics. *« C'est permanent, cela ressort à chaque discussion : il faut plus d'inclusion, il faut de la solidarité, il faudrait attirer d'autres publics, etc. C'est tout à fait lié à ce côté d'être des bobos et d'avoir un sentiment de culpabilité, je ne sais pas d'où ça vient »*.

Inclusion socio-économique et empowerment

La coopérative a construit au fil des années des partenariats temporaires ou de plus longue durée avec des associations de quartier telles que les maisons médicale Primeurs et Racine, la maison Parents solo ou une association d'aide alimentaire. Ils tentent aussi d'élaborer une collaboration avec le CPAS de Forest, mais cela reste très dur à obtenir. Dans l'objectif de créer une solidarité entre les gens du quartier, ils ont aussi mis en place de la distribution de colis alimentaires pendant la période de confinement.

Des animations socio-culturelles autour des problématiques alimentaires sont aussi parfois organisées pour sensibiliser davantage les coopérateurs et les habitants du quartier à ces enjeux. Cela se fait en partenariat avec le centre communautaire Ten Weyngaert comme des projections ouvertes au public et suivies de débats ou encore des cours de cuisine animés par des coopérateurs bénévoles.

- *Perspectives*

Bloum est actuellement dans une période de transition du fait de son prochain déménagement et d'autres projets en cours. Une fois que cela aura abouti, il y a la volonté de développer de nouveaux projets et de travailler sur l'accessibilité à une alimentation de qualité. Il s'agira de chercher à établir des partenariats avec des associations de quartier du bas de Forest et de « *voir s'il y a des gens qui sont motivés et alors construire un projet qui est à l'image de la demande. Est-ce que ça veut dire que dedans il doit y avoir des produits Nord-Africains ? Peut-être. Est-ce qu'il faut avoir des produits industriels ? Peut-être. Voilà à ce moment-là, un projet qui se construit et répond à la réalité du terrain, et là on peut arriver à mon avis à un résultat de cette manière. Et là Bloum, pour moi, aurait un rôle de soutien par exemple, ou bien de facilitateur. Et ce n'est peut-être même pas un Bloum 2 qui se crée. Est-ce que c'est une coopérative participative ? Peut-être pas. Est-ce que la forme doit être différente ? Je ne sais pas, mais je pense qu'il faut travailler depuis le terrain* ».

4.4 BEES Coop

- *Présentation du projet*

BEES Coop est un supermarché coopératif fondé en 2014 à Schaerbeek par des citoyens, pour la plupart issus du réseau ADES. Le projet s'est construit autour de deux objectifs, soutenir des méthodes de production durables et rendre la nourriture de qualité accessible au plus grand

nombre. L'idée est de permettre la réduction des coûts en impliquant pour chaque coopérateur de faire du travail bénévole pendant 2h45 tous les mois au magasin. BEES Coop compte actuellement 1500 coopérateurs actifs, chacun pouvant donner accès au magasin à deux mangeurs de leur choix, ce qui fait qu'ils comptent un groupe d'environ 3000 inscrits. La coopérative emploie actuellement une équipe de neuf salariés, dont 1,5 ETP de subsidié.

BEES Coop met la solidarité, la participation des membres et la transparence au cœur de ses valeurs. Ils travaillent sur la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité depuis le début et adopte une réflexivité critique permanente par rapport à leur modèle. Ainsi, en 2015, ils ont collaboré avec le Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement de l'ULB pour mettre en place le projet Falcoop. Il s'agit d'une recherche action participative de trois ans dans le quartier où ils sont implémentés afin de questionner l'accessibilité de leur modèle et dégager des pistes d'action pour la renforcer.

La personne interrogée pour ce cas d'étude est Margherita Via, chargée de projet mixité sociale et inclusion dans le quartier.

- *Gouvernance*

Structure

La structure de gouvernance de BEES Coop se décline en trois piliers. Premièrement, les décisions stratégiques qui concernent l'orientation du projet sur le long-terme, comme l'embauche d'un nouveau salarié ou la modification des horaires d'ouverture, sont prises lors des AG qui se tiennent quatre fois par an. Ensuite, les décisions tactiques ayant cours sur le moyen-terme, telles que par exemple le budget annuel, sont prises par le comité de coordination qui regroupe le CA, deux représentants des salariés ainsi qu'un représentant du comité transversal, lequel fait le lien entre tous les comités thématiques. Finalement, les décisions opérationnelles portant principalement sur des choix de gestion quotidienne sont prises à petite échelle soit par les salariés si cela concerne le magasin, soit par les comités si cela concerne leur projet.

Ainsi plus d'une quinzaine de comités thématiques, permanents ou temporaires, se sont progressivement constitués pour prendre en charge des aspects particuliers du projet, tels que la comptabilité, le choix de nouveaux produits, les séances d'information, le vrac, la traduction, la gouvernance, la convivialité, la gestion de la cuisine partagée, etc. Ceux-ci fonctionnent principalement sous forme d'autogestion et regroupent des coopérateurs bénévoles, souvent

accompagnés par un référent du noyau des salariés. La coordination de ces comités s'effectue au sein du comité transversal dans lequel se retrouve un représentant de chaque sous-groupe.

Le CA actuel a été élu en 2021 et est composé de cinq coopérateurs bénévoles. De plus, un Comité de Pilotage est mis en place depuis des années pour réfléchir continuellement à la gouvernance du projet et chercher à l'améliorer pour répondre aux nouveaux enjeux.

Gouvernance stratégique et décisionnelle

Le modèle de BEES Coop est directement inspiré de celui des supermarchés coopératifs Park Slope Food Coop et la Louve, respectivement situés à New York et Paris. La philosophie tient en un projet autogéré par les coopérateurs et reposant sur le travail bénévole de ceux-ci pour assurer une réduction des prix. Toutefois, BEES Coop a adapté le modèle sur certains points. Elle considère ainsi qu'il est nécessaire de soutenir cette dynamique avec des salariés propres pour qu'elle ne devienne pas trop contraignante et ne s'épuise sur le long-terme. Une autre différence consiste en ce que les critères de sélection des produits sont définis par une charte, élaborée avec les coopérateurs durant plusieurs soirées thématiques et s'inspirant de celle de FARM. Ainsi, l'introduction de nouveaux produits dans le catalogue doit être validée par le Comité Produit qui juge de son adéquation avec la charte. Celle-ci reste peu contraignante, mais proscrit tout de même les OGMs, le transport en avion, la production en serre chauffée et le non-respect de la saisonnalité.

En ce qui concerne la prise de décision lors des AG, celle-ci fonctionne sur le principe d'une personne - une voix, quel que soit son nombre de parts. Au regard de l'ensemble des coopérateurs, très peu de gens sont actifs lors des AG ou au sein des comités.

Gouvernance relationnelle et informationnelle

Les shifts bénévoles permettent aux coopérateurs de se rencontrer, et en amène parfois certains à partager un moment ensemble à la fin de celui-ci. Pour renforcer la dynamique sociale entre les membres, le Comité Convivialité est en charge d'organiser des activités. Cela se traduit par des pique-niques, des conférences et projections, des ateliers cuisine et zéro déchet, mais aussi par des activités qui n'ont pas de lien avec l'alimentation comme une visite au musée ou du quartier des Marolles. Même si la participation est relativement faible au vu du nombre d'inscrits, cela permet de créer du lien social entre les gens du quartier, *« j'ai beaucoup d'échos qui disent que la BEES Coop c'est une grande famille »*.

L'information sur les produits est mise en avant grâce à un système d'étiquetage indiquant s'il est issu ou non de l'agriculture biologique ainsi que si le Comité Produit a un coup de cœur pour le producteur. Auparavant, l'étiquetage reprenait plus d'informations, mais cela s'est révélé trop complexe au vu des plus de 5000 produits différents proposés. De plus, le Comité Produit organise des soirées informations sur les producteurs, auxquelles la participation reste toutefois assez faible.

- *Accessibilité*

Le constat de BEES Coop est simple, leurs coopérateurs ne sont pas représentatifs de la mixité sociale au sein du quartier où ils sont implantés. Cependant, ils estiment avoir réussi sur d'autres plans comme le fait de toucher des gens qui auparavant consommaient peu ou pas bio et constatent de plus, une certaine diversité au niveau de l'âge des coopérateurs.

Accessibilité spatiale

Dans un premier temps, la clientèle de BEES Coop était issue d'un peu partout dans Bruxelles. A présent, avec l'augmentation des supermarchés coopératifs dans différentes communes, la clientèle s'est fort territorialisée. La gentrification progressive de Schaerbeek a aussi amené un changement de population dans le quartier, laquelle se montre plutôt intéressée par le projet.

Accessibilité pratique

Bien que la charte restreigne l'offre de produits, BEES Coop tente de proposer une grande variété de produits. L'idée est qu'il soit possible de faire facilement ses courses en un seul lieu pour compenser le temps passé à y faire du travail bénévole. Cela a par exemple amené à ce que le magasin soit ouvert tous les jours ou plus récemment à introduire de nouveaux produits comme de l'alcool, de la crème solaire et des chaussettes. Cependant, ils ont tout de même eu des retours pointant la moindre variété de choix par rapport à l'offre que l'on trouve dans les supermarchés classiques.

Aussi, toujours dans l'objectif de soulager la contrainte du bénévolat, de nombreuses formes de solidarité sont présentes si l'on se trouve dans l'incapacité de réaliser son shift et que l'on en fait la demande. Cela se traduit par du travail adapté selon les cas individuels ou sous forme de congé maladie, d'exemption pour l'accompagnement d'un proche, d'un congé parental de douze mois, ou encore d'un système de pension.

Actuellement, 250 personnes bénéficient d'une exemption de participation. Ces aménagements sont rendus possible par le grand nombre de coopérateurs de même que par la possibilité pour des personnes, en ayant le temps et l'envie, de réaliser jusqu'à treize shifts de solidarité. Un système de livraison pour personnes à mobilité réduite est aussi possible. Malgré ces facilités mises en place, le bénévolat représente un frein à l'accès pour de nombreuses personnes qui ne peuvent se permettre de libérer ce temps. Deux limites supplémentaires peuvent être soulignées comme le fait que toute la communication au sein du magasin soit en français ou que par exemple que certaines balances pour les produits en vrac soient assez compliquées à utiliser.

Accessibilité financière

L'achat d'une part au sein de la coopérative revient à 25 euros pour une personne et 100 euros pour une association. Il est possible de récupérer son investissement lorsque l'on quitte le projet mais beaucoup ne le font pas, ce qui permet de créer un fonds solidaire afin d'aider d'autres nouveaux coopérateurs qui rencontreraient des difficultés pour l'achat de leur part. Ainsi l'année dernière, 19 personnes ont bénéficié de la part solidaire lors de leur inscription. De plus, BEES Coop pratique une marge de 20% sur ses produits et de 25% pour le vrac.

Accessibilité socio-culturelle

Il y a toujours eu la volonté de faire de BEES Coop un espace ouvert, presque familial. La cohésion sociale y est encouragée au travers des nombreuses activités proposées. Cependant, l'étude Falcoop a montré que certains habitants du quartier ne se retrouvaient pas dans le modèle. De plus, certains aspects peuvent représenter une barrière à l'entrée pour certaines personnes, comme la nécessité de scanner sa carte en rentrant dans le magasin avec l'interdiction de faire ses courses si l'on a raté plus de quatre shifts bénévoles, même si bien souvent cela s'arrange facilement de façon informelle. La crainte d'un jugement social peut être accentuée par le fait qu'un bénévole est constamment présent à l'accueil pour vérifier. Margherita souligne aussi la difficulté liée au regard social pour quelqu'un du quartier quand il est identifié comme tel par les autres coopérateurs. Pour tenter de remédier à ces freins, un Pool Médiation a été mis en place pour faire de la médiation en cas de conflits entre coopérateurs, mais n'a pour l'instant jamais été mobilisé. Depuis janvier, un poste a été créé sur fonds propre pour travailler sur l'intégration sociale du projet.

Inclusion socio-économique et empowerment

Pour la première fois, BEES Coop a pu développer un partenariat avec le CPAS qui consiste à accueillir vingt bénéficiaires comme coopérateurs, pendant toute l'année 2022. Cela consiste pour le CPAS à soutenir financièrement leur insertion dans le projet en leur octroyant une allocation de 150 euros par mois pour faire leurs courses dans la coopérative. Des assistants sociaux se sont occupés de la sélection des bénéficiaires, principalement des personnes âgées et isolées. Un poste à temps-plein a aussi été financé pour suivre le déroulement du partenariat. BEES Coop a de plus bénéficié d'un subside de 10 000 euros pour promouvoir la cohésion sociale au travers d'activités. Dans un premier temps, ces dernières réunissaient les coopérateurs subsidiés avec les autres membres, ce qui a permis de créer des liens entre eux. Mais par après, le CPAS a demandé de ne plus utiliser leurs fonds qu'à destination des bénéficiaires pour des raisons légales.

De plus, BEES Coop se veut être un espace de vie dans le quartier en mettant sa cuisine à disposition des associations du quartier ou de petits collectifs. Ils collaborent aussi avec eux, comme par exemple avec Héritages de femmes, la Maison de jeunes Amos, des maisons médicales comme Cassiopée, Citizen corner, ou encore Cuisines de quartier où un groupe de cuisine collectif va prochainement se créer pour utiliser la cuisine. Des repas de quartier sont aussi organisés dans l'espace public, par exemple pour la rupture du jeûne à la fin du Ramadan.

- *Perspectives*

BEES Coop projette de lancer une étude pour évaluer les impacts du partenariat avec le CPAS. Il s'agirait de référencer l'expérience pour qu'elle serve ensuite à d'autres projets et de mettre à jour la façon dont cela a pu faire évoluer ou non les habitudes alimentaires des bénéficiaires. Ils espèrent ainsi pouvoir relancer cette collaboration pour une année supplémentaire, et idéalement la pérenniser. En parallèle, ils ont réfléchi au fait de créer un nouveau fonds de solidarité financé pour l'arrondissement des prix à la caisse afin d'élargir le projet à d'autres familles. Cela reste encore à décider, mais la question de comment choisir les bénéficiaires se pose déjà comme un débat.

Il y a une forte volonté de BEES Coop d'« *assurer une véritable participation des personnes issues de la mixité urbaine du quartier* » comme en témoigne leur futur plan stratégique, tout en étant bien conscients du temps qu'un tel processus implique. L'idée est, dans un premier temps, de renforcer les activités avec les personnes habitant le quartier en allant dans les maisons de jeunes et en lançant à partir de septembre des activités le mercredi après-

midi pour les enfants, « *et idéalement accompagnés par leur maman* ». L'objectif est de pouvoir proposer la gratuité ou un système de prix libre pour la participation à ces activités. Il y a une volonté forte d'augmenter le nombre d'événements en lien avec la vie du quartier et les partenaires associatifs qui s'y trouvent.

Finalement, il est intéressant de relever leur projet de mener une campagne de sensibilisation à destination des coopérateurs en charge de l'accueil et de la caisse pour démonter certaines idées reçues sur les personnes du quartier.

4.5 VRAC

- Présentation du projet

VRAC est un groupement d'achat collectif de produits secs issus d'une agriculture locale et durable. L'objectif du projet constitué en asbl est d'assurer le droit à l'alimentation en dehors d'une réponse urgente et permanente à destination d'un public précarisé, en défendant l'accès de tous à une alimentation de qualité. Le projet a démarré en 2013 en France, où depuis un réseau important de quatorze antennes locales s'est progressivement développé avec la création de plus de 70 groupements d'achat territoriaux. Au fondement du projet réside l'idée que « *l'alimentation revêt des dimensions culturelles, identitaires et symboliques propres à chacun.e, VRAC positionne donc son action dans le respect du choix et de la dignité des personnes. VRAC défend également un mode d'action basé sur le « faire ensemble » et la mixité sociale, à travers la mise en place de groupements d'achat reposant sur l'engagement des habitant.e.s et leur implication dans la gouvernance. Ainsi, les personnes deviennent actrices de leur choix de consommation alimentaire et au-delà, actrices des choix de l'association* » (VRAC National, 2022).

Depuis janvier 2022, VRAC a été lancé à Bruxelles à l'initiative de la fondation privée 4WINGS et grâce au soutien de Groupe One, une organisation ayant vocation à soutenir la transition vers une économie durable. Actuellement, deux groupements d'achat ont ouvert sur le territoire bruxellois. Le premier compte environ 25 personnes et est situé dans le quartier de Cureghem à Anderlecht. Le second prend place dans le quartier des Marolles à Bruxelles-ville et comprend actuellement plus ou moins quinze personnes. L'objectif est à terme de rassembler environ 80 à 100 membres par groupe d'achat pour une cinquantaine de commandes mensuelles, et d'ouvrir deux nouveaux groupements cette année. Le réseau bruxellois est pour l'instant financé de façon privée par 4WINGS, mais l'enjeu futur est de pouvoir reposer sur des

subsidés publics. Actuellement, deux organes publics bruxellois se montrent intéressés par le projet, Bruxelles-environnement et la COCOF, en charge du domaine de la santé. L'équipe comprend 2ETP, un chargé de projet sur le terrain et une employée administrative, salariée du Groupe One.

Cet entretien a été réalisé avec Lino Poaletti, chargé de terrain pour l'antenne bruxelloise de VRAC depuis son ouverture en janvier 2022.

- *Gouvernance*

Le projet de VRAC ne s'est installé que récemment à Bruxelles, il est donc pertinent de préciser qu'il est encore actuellement en phase d'implémentation et de consolidation. La dynamique de participation active des adhérents n'en est donc qu'à ses débuts et se met progressivement en place. Ces objectifs de gouvernance sont en revanche bien plus aboutis en France et y rencontrent un certain succès.

Structure de gouvernance

L'asbl VRAC est composée d'une multitude d'antennes locales qui sont dans leur ensemble structurées par le réseau national de VRAC France. Son équivalent n'a pas encore été créé en Belgique du fait de la nouveauté de l'implémentation et de l'unique antenne ouverte à Bruxelles pour l'instant. Le réseau national est en charge de définir les valeurs et orientations générales du projet, et concrètement, représente surtout un soutien logistique pour les antennes locales. Ces dernières possèdent chacune leur structure de gouvernance propre basée sur le modèle d'une asbl, avec chaque adhérent détenant une part en son sein. Une AG locale est mise en place une fois par an pour réunir les adhérents et voter concernant des décisions stratégiques et de gestion. De plus, selon les envies et besoins locaux, des comités de bénévoles intéressés peuvent être mis en place pour approfondir et travailler certaines thématiques. Par exemple, un comité produit qui est en charge de la révision du catalogue de produits en incluant les suggestions des adhérents pour que l'offre corresponde à ce qu'ils recherchent.

Gouvernance stratégique et décisionnelle

La vision de même que les valeurs, définies à la base par les fondateurs du projet, sont communes à chaque groupement territorial. Elles mettent en avant des valeurs de justice sociale et de solidarité au travers de l'accès à une « alimentation saine, digne et durable » et de la promotion de la mixité sociale « *en créant des lieux d'achat favorisant la cohésion sociale, à destination des personnes en situation de pauvreté en priorité mais qui soient aussi ouverts aux*

autres habitant.e.s des villes » (VRAC, 2022). La démocratie alimentaire est aussi présentée comme un indispensable avec la volonté de construire un « *projet collectif et émancipateur : en permettant aux habitant.e.s d'accéder à des produits soigneusement sélectionnés suivant leurs moyens, pratiques, croyances, besoins et d'être informé.e.s sur la provenance et les conditions de production des produits qu'ils.elles achètent pour reprendre le pouvoir sur leur alimentation* » (VRAC, 2022). A cette fin, chaque groupement local possède une grande autonomie stratégique et décisionnelle comme en témoigne Lino : « *VRAC c'est vraiment un projet territorial. Et au final, aucune antenne ne fonctionne exactement pareil, chacune a des projets un peu différents en fonction des partenariats associatifs qu'ils ont aussi sur leur territoire. Et ça c'est cool, parce qu'il n'y a pas un modèle à respecter absolument, c'est juste qu'ils mettent les outils dont on peut profiter en place, accessibles* ».

Gouvernance relationnelle et informationnelle

Le recrutement des personnes intéressées s'effectue de deux façons. Premièrement, Lino effectue du démarchage dans des quartiers ciblés en faisant goûter quelques produits proposés au catalogue et en discutant avec les gens. Ensuite, de réels partenariats sont construits avec des associations présentes sur le territoire afin de faire connaître le projet aux bénéficiaires. Celles-ci en arrivent même parfois à devenir de réels interlocuteurs intermédiaires entre leurs membres et VRAC. Lino pointe l'importance de ce type de collaboration pour faciliter la mise en lien avec les adhérents et permettre de toucher d'autres acteurs du quartier. Il insiste aussi sur l'avantage de toucher des profils de « *leader de quartier* » qui sont « *les types que tout le monde vient voir parce qu'ils sont toujours présents dans le quartier. C'est un peu plutôt des rassembleurs, pas des leaders d'opinion mais plutôt des leaders d'action qui font un travail informel énorme* ».

Lino rencontre les adhérents pendant les distributions et essaie de mettre en avant que des rôles de bénévole sont à prendre. Il y a pour l'instant eu quelques manifestations pour venir aider mais cela ne s'est pas encore concrétisé. Par contre, du bénévolat défrayé a été réalisé à Cureghem par des jeunes du quartier qui se sont proposés spontanément lors de la première distribution dans les locaux du PCS (Plan de Cohésion Sociale). L'expérience générale du réseau VRAC montre que la solidité de l'ancrage dans un quartier amène à ce que les gens se rendent disponibles pour du bénévolat. L'ambiance est conviviale lors des distributions, des boissons et de la nourriture sont proposés, ce qui permet que les gens se croisent et discutent.

- *Accessibilité*

Le public-cible de VRAC consiste en des personnes en situation de précarité, des gens qui « *ont des fins de mois difficiles et qui doivent faire des choix de budget* ». Cependant, le projet reste ouvert à d'autres publics dans une volonté de ne pas stigmatiser, « *de ne pas faire un projet pour les pauvres, mais un projet pour tout le monde* ». Dans les faits, ces personnes non précaires sont la plupart du temps des travailleurs au sein des associations de terrain qui mettent VRAC en lien avec leurs bénéficiaires. Il est intéressant de relever que les publics au sein des deux antennes locales sont de fait assez contrastés. Le premier groupement d'achat comprend plutôt des mères de famille issues de l'immigration, tandis que le second est plutôt composé des personnes d'origine belge et plus âgées.

Accessibilité spatiale

VRAC est un projet territorial qui cherche à se développer au plus proche des habitants. Pour faire découvrir l'idée aux habitants, Lino se positionne souvent en rue dans des endroits de passage avec une petite table proposant des produits à goûter et des flyers. Au vu de la plus ou moins forte mixité sociale présente dans les communes bruxelloises, il insiste sur l'importance des partenaires associatifs qui lui permettent de toucher le public-cible directement dans les endroits que celui-ci fréquente.

Accessibilité pratique

Les achats de groupe sont mensuels, avec les prises de commande durant les deuxième et troisième semaines du mois et les distributions durant la dernière. Les commandes sont idéalement réalisées en ligne, mais la fracture numérique fort présente implique que la majorité est réalisée lors des permanences de commande physiques au sein des associations avec lesquelles ils travaillent. « *En réalité, les rares qui commandent en ligne, ce sont ceux qui ont payé l'adhésion solidaire on va dire* ». De plus, la communication par mail s'avère insuffisante pour joindre les adhérents. « *A nouveau, le travail avec les partenaires associatifs est hyper important parce qu'eux connaissent leur public, ils travaillent tout le temps avec eux et ont des contacts réguliers avec eux. Donc en général, je passe plutôt par les assos pour leur dire les jours du mois où on sera présent et eux peuvent le communiquer aux gens intéressés* ». Un sms de rappel est aussi envoyé les veilles de distribution aux adhérents ayant laissé leur numéro de téléphone. Même s'il est évidemment plus pratique que tout le monde respecte le cadre commun, des arrangements sont toujours trouvés lorsque quelqu'un ne peut assister à une distribution.

Le processus est mis en pause durant l'été, période pendant laquelle beaucoup de gens sont partis.

De plus, il est intéressant de relever la faible contrainte liée au fait d'adhérer à un groupement d'achat VRAC. *« Une des forces de VRAC, c'est que c'est 1 euro pour adhérer, que tu peux ne commander qu'une seule fois et pour 5 euros puis ne plus jamais commander et ce n'est pas grave, ou commander toutes les semaines et c'est pareil. Pour le bénévolat c'est pareil, si tu es disponible une fois sur l'année bah c'est super cool, mais si tu n'es jamais disponible et bien ce n'est pas grave ».*

Le catalogue ne propose pour l'instant que des produits secs faute de logistique. A partir de cet été, ils vont essayer d'augmenter l'offre en proposant du lait et des œufs issus de producteurs belges. Une bonne moitié des produits secs provient de France qui propose des prix moins élevés dû au prix du foncier inférieur à celui en Belgique. Un des enjeux est d'augmenter la part de produits belges dans le catalogue grâce à une collaboration avec la CABAS (Coopérative Alimentaire Belge des Artisan.e.s Solidaires).

Accessibilité financière

Pour intégrer un groupement d'achat, il est légalement nécessaire d'acheter une part au sein de l'asbl à hauteur d'un euro symbolique. Selon Lino, ce n'est pas toujours évident à expliquer aux gens, mais ceux-ci se montrent habituellement assez réceptifs et proposent même parfois de rajouter quelques euros. Les adhérents non précaires sont tenus de payer une cotisation solidaire de vingt euros lorsqu'ils achètent leur part. A côté, tout l'aspect logistique est financé par les subsides, ce qui implique que VRAC permette aux gens d'acheter à prix coûtant, avec environ 30% de réduction par rapport à un magasin bio classique. De plus, les acheteurs ne sont tenus de payer qu'au moment où ils viennent chercher leur commande, ce qui peut représenter un point important pour eux.

Accessibilité socio-culturelle

Lorsqu'il tente d'intéresser les gens au projet, Lino évite de mettre en avant les injonctions liées au *bien manger* pour éviter tout jugement social. *« Ce qui est intéressant, c'est que pour que ce soit bien reçu, moi je ne mets pas du tout le focus sur le bio. Je dis qu'on essaie de proposer des aliments de qualité, qui sont bons quoi, parce que de fait ils sont bons en termes de goût, et en général, ça c'est vraiment le premier critère. Quand tu fais goûter aux gens l'huile d'olive et qu'ils la trouvent vraiment bonne, là ils se disent « ok c'est des bons*

produits ». Et ensuite, on essaie de dire qu'on essaie de ne vendre que des produits plus ou moins sains, donc en termes de santé dans le produit en tant que tel, et seulement après je dis en termes de santé aussi dans la production qu'il y a derrière le produit, et donc là le bio devient un critère intéressant pour avoir un statut minimal de production correcte. (...) Ce qui est intéressant c'est que tu renverses un peu la tendance classique entre écologie et justice sociale. Là c'est d'abord de la justice sociale, c'est rendre accessible une alimentation de qualité. Et après il y a la dimension écologique qui se greffe clairement dessus. Mais ce n'est pas le critère principal pour toucher ce public-là ».

Les membres sont amenés à proposer des activités, Lino remarque qu'il y a souvent la volonté d'organiser des cours de cuisine pour proposer une recette d'un adhérent, faire du pain ou de la conservation. Un comité de bénévoles peut se créer et prendre en charge l'organisation de telles activités. *« Et nous, on cadre pour permettre à ce genre de projet de se faire. Mais le but, c'est que ce soit les adhérents qui expriment leurs besoins pour qu'on y réponde, et pas qu'on amène des solutions toutes faites et qu'on essaie de répondre à leurs besoins après ».* A partir de septembre, des visites chez des producteurs seront organisées avec l'aide de bénévoles dans un but de mise en lien entre les consommateurs et les producteurs mais aussi de créer de la cohésion entre adhérents en dehors de leurs quartiers.

Inclusion socio-économique et empowerment

Les antennes locales de VRAC tentent de mettre en place de nombreux partenariats avec les lieux de vie des territoires sur lesquels ils travaillent. Ainsi, à Cureghem, ils sont liés au PCS du square Albert ainsi que celui des Goujons, à l'Institut de la vie qui donne des cours de français et de langue étrangère tout en étant aussi une école des devoirs, à la maison médicale Medicureghem, et enfin à Kultureghem une association de quartier proposant des repas cuisinés à base d'invendus à prix libre ainsi que de nombreuses activités de cohésion sociale dans le quartier. Une activité a par exemple été d'organiser la traduction de la charte de VRAC en français et dans d'autres langues ainsi qu'une discussion à son sujet lors d'un cours à l'Institut de la vie, dans l'optique de la rendre accessible à un plus grand nombre de personnes. Ils sont de plus en train de travailler avec Cuisines de quartier, une asbl qui propose de mutualiser l'activité de cuisine pour se partager des repas entre participants, et une initiative de style GASAP cherchant à proposer des paniers de légumes à très moindre prix pour des familles en situation de précarité, afin de créer un partenariat qui associerait les trois projets.

Du côté du quartier des Marolles, ils travaillent principalement avec l'épicerie sociale de Saint-Gilles et la Samaritaine, une association qui fait de la distribution de colis alimentaires et propose des repas à deux euros en collaboration avec les Petits Riens.

- *Perspectives*

Une partie du travail de VRAC sera à un moment de faire du plaidoyer politique et il a été décidé que cela porterait sur un engagement dans le réseau de plaidoyer pour une SSA à partir de septembre. « *Il y a tous ces projets un peu de recherche finalement. Parce que le but est d'alimenter le plaidoyer avec la parole des adhérents pour ne pas faire un plaidoyer hors sol, et qu'il se mette en place de plein de manières différentes. Et ça pour moi c'est une inclusion directe des adhérents dans la gouvernance d'une certaine manière, même si ce n'est pas aussi explicite que ça* ».

De plus, VRAC a déjà reçu des demandes de la part de communes en Wallonie, notamment des CPAS. Ils estiment qu'il serait très intéressant de développer le projet en Belgique mais souhaitent d'abord atteindre trois ans d'existence à Bruxelles, afin de voir quels sont les résultats et de ne pas engager trop d'argent dans un projet qui ne fonctionnerait pas.

5. Analyse transversale

Cette partie du travail nous permet de faire le point sur les dimensions caractérisant la gouvernance et l'accessibilité des projets étudiés. S'ensuit une mise en perspective de la position des intervenants concernant les leviers et les freins associés à une forme de gouvernance inclusive au regard de l'accessibilité des projets alimentaires alternatifs. Finalement, nous avons relevé quatre points d'attention concernant cette problématique de l'accessibilité ressortant fréquemment lors des entretiens.

5.1 Au sujet de la gouvernance

La structure de gouvernance au sein de chaque projet étudié est de type horizontal et ouverte à la participation des membres. Toutefois, les degrés de participation requis varient. Ainsi, en ce qui concerne le Champ du Chaudron et le Chant des Cailles, le fait d'adhérer à l'asbl et donc de prendre part aux processus décisionnels est laissé au choix des adhérents. Alors qu'au sein de Bloum, BEES Coop et de VRAC, il est nécessaire d'intégrer la coopérative ou l'asbl pour participer au projet, ce qui donne de fait droit à une voix décisionnelle lors des AG. De plus, dans la plupart des cas, des groupes de travail ou comités sont mis en place et gérés par des membres bénévoles pour traiter d'aspects spécifiques.

Concernant les dimensions stratégique et décisionnelle de la gouvernance, les valeurs structurant le projet de même que ses axes stratégiques principaux sont définis par un groupe fondateur dès la création du projet. On y retrouve pour chaque cas d'étude la volonté d'un projet participatif de même que le désir de rendre accessible à tous une alimentation de qualité. Ainsi, dans la plupart des projets, les choix stratégiques sont par la suite délégués à l'AG et sont donc actuellement effectués par les membres bénévoles qui décident de s'y investir. La prise de décision lors de ces AG s'organise selon le principe d'une personne – une voix, ce qui permet d'attribuer le même poids politique à tous les adhérents. Il faut cependant relever que ces réunions stratégiques semblent souvent rassembler moins de la moitié des adhérents et reposer sur l'implication forte de certaines personnes. Cette participation relativement faible pose de fait question quant à l'implication de l'ensemble des membres dans ces processus démocratiques, et par conséquent de la représentativité des débats et des choix qui en découlent.

Les dimensions relationnelle et informationnelle sont souvent considérées par les interlocuteurs comme essentielles pour réellement instaurer une cohésion sociale au sein du projet. Premièrement, un grand travail de communication est réalisé par chacun pour tenir les membres au courant du déroulement du projet. Ainsi, des newsletters et des réunions sont souvent mis en place pour informer les adhérents des nouveautés et des activités mises en place. De plus, un effort important est mis dans les projets pour se faire connaître par les habitants de leur quartier, surtout dans les cas du Champ du Chaudron, du Chant des Cailles et de VRAC. Il revient souvent que l'écrit n'est pas un médium adapté pour toucher des publics précarisés, les interactions directes sont donc privilégiées autant que possible. Deuxièmement, il est intéressant de relever que les activités pédagogiques et de convivialité sont considérées comme centrales pour entretenir une vie relationnelle au sein des projets de même que la cohésion entre les membres, ce qui semble bien fonctionner dans la plupart des cas. A noter que le Chant des Cailles et BEES Coop sont les deux seules structures requérant une implication bénévole des membres dans l'activité pratique du projet, que ce soit par la participation aux chantiers collectifs ou pour la tenue du magasin dans le second cas. Par contre, toutes mettent en place de nombreuses activités pédagogiques qui touchent tant à la sensibilisation aux enjeux d'une alimentation de qualité qu'à des aspects plus récréatifs.

Concernant la gouvernance, le constat est commun au sein de tous les projets étudiés : il est fort compliqué de mobiliser les adhérents dans les processus de décision collectifs. Une réelle gouvernance inclusive est souvent mise en place et fonctionne même relativement bien, mais cela est souvent rendu possible grâce à la mobilisation d'un petit noyau de participants sensibilisés aux enjeux et ayant la volonté et le temps de s'investir dans ce type de projet. Malgré l'importance de leur présence pour faire vivre les AG et les comités, il faut admettre qu'ils ne représentent qu'une minorité au sein des membres. Se pose dès lors la question de la représentativité de ces instances de décisions sensées être collectives. Toutefois, chaque projet comprend qu'il est compliqué de demander aux gens un réel investissement et est souvent déjà satisfait de réussir à inclure certains membres dans la gouvernance. De plus, tous reconnaissent que les membres fortement investis semblent avoir un certain profil socio-culturel et se pose la question de la charge d'une telle participation au regard de publics plus précarisés.

5.2 Au sujet de l'accessibilité

L'accessibilité spatiale ne semble pas poser de réel problème au sein des projets étudiés. Ils sont ainsi tous fort territorialisés ou en cours de l'être pour le Champ du Chaudron qui place l'ancrage au sein du quartier parmi ses perspectives principales.

En ce qui concerne l'accessibilité pratique, de nombreux aménagements sont mis en place dans les projets. L'accès est quotidien dans le cas de l'autocueillette au Chant des Cailles et de BEES Coop, et presque aussi chez Bloum qui n'est fermé que le dimanche et le lundi. Cela est par contre plus ponctuel pour le Champ du Chaudron avec un système de distribution hebdomadaire, et pour VRAC avec des commandes mensuelles. De plus, lorsque du travail bénévole est requis, comme au Chant des Cailles et chez BEES Coop, nous pouvons relever les nombreux aménagements possibles pour réduire la contrainte supplémentaire que cela peut représenter pour des personnes en situation de précarité. Cependant, il faut relever que le fait de travailler bénévolement reste assez connoté socialement et n'est pas accessible à tout le monde. Il reste aussi la question de la variété de l'offre proposée, en ce que celle-ci est moins variée que ce que l'on retrouve dans un supermarché classique et est donc jugée comme moins attrayante.

La dimension financière semble être l'une des plus compliquées à concilier avec l'accessibilité. Cela est dû de façon générale au prix élevé des produits malgré les aménagements mis en place pour les réduire au maximum. De plus, des aspects pourtant essentiels au bon fonctionnement du projet peuvent s'avérer contraignants comme le prix de la part et de la cotisation mensuelle chez Bloum, ou encore la nécessité de devoir payer en une fois au Champ du Chaudron. Il faut cependant relever qu'une forme de solidarité interne est mise en place dans tous les projets afin de soulager le poids économique pour d'autres membres, à l'exception de VRAC qui compte pour l'instant sur des subsides privés qu'ils espèrent devenir publics par la suite. Nous constatons ainsi l'opportunité que constitue un partenariat avec des organismes publics tels que le CPAS, comme dans le cas de BEES Coop et dans une moindre mesure le Chant des Cailles. Ce type de collaboration est assez fortement recherché dans tous les projets pour lever le frein économique.

Les stratégies pour améliorer l'accessibilité socio-culturelle diffèrent quant à elles selon les projets. On peut relever dans le cas du Chant des Cailles et de BEES Coop, la volonté de déconstruire les préjugés potentiels de leurs adhérents concernant les personnes en situation de précarité ou d'une autre origine culturelle que belge. Toutefois, il revient souvent que la plupart

des adhérents s'engagent parce qu'ils sont déjà sensibilisés aux enjeux d'une alimentation de qualité et considèrent leur participation comme un engagement citoyen. Il revient souvent l'idée que le modèle ne correspond peut-être pas aux attentes de certains publics spécifiques et par conséquent, peine à les toucher. Le cas de VRAC est intéressant en ce que le projet cherche directement à s'adresser aux personnes en situation de précarité. La volonté de les inclure dans la construction du projet dès le départ est pensée comme une solution au fait que souvent les publics précarisés ne se reconnaissent pas dans les projets alimentaires alternatifs.

L'inclusion sociale et l'empowerment représentent en revanche les points forts de nombreux projets. On peut ainsi relever l'énorme travail mis en place pour favoriser la cohésion sociale au sein des quartiers au travers de la mise en place d'activités ouvertes à tous les habitants et de partenariats avec les associations locales. De ce point de vue, ils parviennent ainsi en partie à attirer de nouvelles personnes et relèvent généralement une plus grande mixité sociale que parmi leurs adhérents. La participation de ce point de vue-là prend donc souvent un côté plus informel et indirect, qui relève plutôt de la sensibilisation à certains enjeux. Cependant, leur capacité d'action reste assez limitée de par les contraintes financières liées à la réalisation de ces activités. On constate alors que le fait que des projets comme le Chant des Cailles et BEES Coop aient un groupe de bénévoles prenant en charge l'animation de certaines activités permet de mettre cela en place sans peser sur les travailleurs des projets.

On peut aussi relever que tous les intervenants soulèvent la nécessité de collaborer avec des personnes ou associations « passeuses » pour pouvoir réellement s'implanter dans un quartier et toucher certains publics précarisés.

Finalement, bien que de nombreuses stratégies soient mises en place pour tenter de réduire les freins à l'accès, ici aussi le constat est plutôt partagé : il reste compliqué d'attirer des publics plus précarisés et ce pour de multiples raisons. Le profil-type des consommateurs est similaire dans tous les projets, excepté chez VRAC. La difficulté d'atteindre des personnes d'origine socio culturelle différente est souvent mise en avant, tout comme la réussite assez générale de présenter une certaine mixité au niveau des âges. Il revient ainsi, que les dimensions pratiques, socio-culturelles et financières représentent les plus grands freins à l'accès de personnes précarisées au sein des projets alimentaires alternatifs.

5.3 Au sujet des perspectives

Il est intéressant de constater que tous les projets étudiés envisagent dans leurs perspectives de continuer à travailler sur l'amélioration de l'accessibilité, et que la plupart projettent d'approfondir la dynamique de gouvernance inclusive à cette fin. Ils sont tous conscients du fait que leur modèle de projet ne permet pas à certains publics de se reconnaître et que leur modèle économique et pratique s'avère souvent trop contraignant pour ces personnes, sans même prendre en compte le projet de gouvernance inclusive. Ainsi, au fil des entretiens, est revenu chaque fois le constat de la nécessité que le projet s'adresse directement aux publics précarisés, dès le départ, pour tenter de construire un projet sur base de leurs besoins et attentes. Les interlocuteurs relèvent tous la difficulté d'inclure les adhérents dans les processus de gouvernance et encore plus de toucher les personnes précarisées à cette fin. Ils sont tous pourtant assez d'accord sur le fait qu'une structure de gouvernance inclusive et horizontale présente un potentiel intéressant pour élargir l'accès.

Dans cette optique, nous pouvons soulever que la plupart ont le projet de créer un nouveau lieu, en prolongement du projet actuel, qui serait directement destiné à des personnes en situation de précarité. Beaucoup évoquent la nécessité de créer ces projets autrement, dans une dynamique plus participative dès le départ. A cette fin, revient souvent la volonté d'approfondir la collaboration avec les associations de quartier. Il est en effet vu comme stratégique de tirer parti des groupes déjà constitués au sein des territoires. Les teneurs de projet sont ainsi bien conscients que l'accessibilité ne se réalise pas seulement par la volonté d'avoir un projet ouvert à tous et de fait inclusif. Ils relèvent qu'il est assez compliqué de démarrer cela sans accroche dans le quartier. Les associations sont ainsi vues comme un moyen de renforcer les liens dans le quartier et de favoriser une meilleure inclusion du projet dans son sein. Ainsi ressort l'idée qu'il serait plus pertinent d'envisager l'inclusion du projet au sein d'un quartier, plutôt que l'inverse, c'est-à-dire créer un projet pour après essayer d'inclure le public-cible dedans. Le renversement de perspective est assez intéressant et inverse la logique habituelle de *donner accès à*, avec plutôt l'idée de *s'insérer parmi*. Autrement dit, il s'agit de chercher à être accepté pour les habitants du quartier avant de chercher à comment les accepter dans le projet. Nous pouvons constater qu'il n'y a que peu de désillusion quant au paradigme de démocratie alimentaire. Au contraire, l'avis général est plutôt de creuser encore plus le concept et d'être ouvert à ce qui peut en émerger. Une forme de gouvernance inclusive et horizontale s'avère donc primordiale dans cette dynamique.

5.4 De l'influence d'une gouvernance inclusive sur l'accessibilité

- Freins associés à une gouvernance inclusive

Le principe de gouvernance inclusive soulève plusieurs questions qui reviennent dans chacun des entretiens. Il ressort en effet constamment qu'il est difficile de mobiliser les gens pour s'investir dans la gouvernance du projet. Comme le relève Clara, « *ça demande beaucoup de temps et d'énergie parce qu'il faut mobiliser tes clients. Et nous, on ne travaille pas avec des GASAP, on n'est pas avec des groupes de gens qui se sont mis ensemble et qui sont ultra motivés. Nous nos mangeurs ce sont des individuels qui sont inscrits de façon individuelle chez nous, et du coup même si ce sont des gens qui sont contents de manger bio et local certainement, ils ne sont pas tous au même niveau d'engagement et de volonté de participer au projet. Donc ça demande de l'énergie de les mobiliser en fait* ». La plupart du temps, il ressort que la gouvernance inclusive est surtout investie par un noyau d'adhérents qui ont le temps et la motivation de s'investir. Grâce à leur participation, il est possible de mettre en place des comités de travail et d'enrichir le projet.

De plus, même si l'AG représente un endroit de délibération qui se veut démocratique dans son fonctionnement, il ressort qu'il reste nécessaire d'avoir certaines compétences et un certain habitus culturel pour défendre son point de vue devant d'autres personnes. Margherita précise aussi « *que de toute façon, à l'AG, tu ne vas trouver que des personnes qui ont un capital socio-culturel assez spécifique. Parce que souvent, c'est le dimanche, et même s'il y a une garderie des enfants, elle n'a pas été toujours nécessairement mobilisée. Donc déjà si tu as un temps-plein, que tu viens faire tes shifts et que tu as des enfants, tu ne viens pas à l'AG. Alors que souvent quand on parle de mixité sociale, souvent on parle d'un public plus de ce type-là* ». Il y a ainsi toute la question de la majorité silencieuse dans un système de gouvernance inclusif.

De plus, Corinne se questionne sur la nécessité de vouloir réellement inclure des personnes précarisées dans la gouvernance des projets. Selon elle, la participation est « *plus facile dans une activité concrète du type jardin collectif. Alors qu'en termes de gouvernance d'un grand projet, c'est encore quelque chose d'irréaliste avec les différences de capital social qu'on a entre les groupes sociaux dans notre société actuelle. Clairement, on est dans une société quand même très classe moyenne en termes organisationnels et ça se retrouve dans la réalité de la gouvernance* ». Margherita souligne le poids que peut représenter le fait de s'investir dans la gouvernance pour certaines personnes. « *Parce que déjà si tu as un boulot temps-plein, que tu as des enfants à la maison, et que tu as travaillé comme un fou toute ta vie,*

alors déjà mettre les 2h45 c'est incroyable. S'il y avait l'aspect garderie, ça peut être bien parce que dans beaucoup de communautés ce sont les femmes cuisinent et s'occupent des enfants, et l'homme travaille beaucoup en dehors. Alors pour lui trouver les 2h45 c'est compliqué, mais la femme n'a pas ce rôle du travail. Donc si c'est la femme qui vient travailler, où est-ce qu'elle va mettre les enfants ? Et puis en plus ça remet tout à fait en question la dynamique familiale. En plus de ça, alors imagine trouver du temps pour venir à l'AG ? ».

Finally, la dynamique participative constitue un défi sur le long-terme et les intervenants notent qu'il faut veiller à ce qu'elle ne s'épuise pas. Ainsi, comme Margherita le remarque, une fois que le modèle fonctionne relativement bien, les gens semblent moins ressentir le besoin de s'investir. *« Ce n'est pas comme au début d'un projet où tu as aussi envie que ça marche, envie que ça fonctionne ».* De plus, la période du Covid-19 a impacté fort négativement la participation des coopérateurs au sein de la plupart des projets.

- *Opportunités associées à une gouvernance inclusive*

Durant la plupart des entretiens, la gouvernance inclusive semble être perçue comme un levier intéressant pour cocréer des projets avec les publics visés dès le départ. Comme le dit Matthieu rejoint par d'autres, il est nécessaire de *« voir s'il y a une demande, s'il y a un besoin, ce qu'on peut construire à partir d'une demande de terrain. Et ne pas arriver avec une attitude qui dit vous voyez c'est mieux de consommer comme nous, vous verrez c'est super, et on va vous expliquer. Parce que ça, moi je pense que cela ne peut pas marcher. Je pense qu'il faut aller chercher sur le terrain, voir s'il y a des gens qui sont motivés et alors construire un projet qui est à l'image de la demande ».* Cette inclusion effective dès le début du projet pourrait permettre d'*« avoir les gens via la gouvernance. Parce que du coup, tu construis un projet de zéro et ce sont les gens qui sont entre guillemets ciblés par le projet, ce sont ces gens là-même qui le construisent. Alors forcément tu vas être motivé, tu vas être dedans et tu vas attirer en fait les gens dans ton réseau parce que c'est comme ça que ça marche. Donc en fait la gouvernance, c'est un levier de dingue. Mais pas après, une fois que le projet a été créé, alors là je trouve que c'est plus un poids qu'autre chose ».*

On peut considérer que le projet VRAC s'insère dans cette vision, même si le modèle est quelque peu prédéfini de base, il reste assez modulable. Lino relève le temps nécessaire pour s'implémenter dans un quartier et construire des liens solides avec les habitants. *« Dans l'idéal, l'objectif du projet est de pouvoir formaliser cette gouvernance partagée. Dans la réalité du*

terrain, je pense que ça va venir principalement dans le court et moyen-terme de par ces échanges informels, qui sont hyper importants en fait. Quand tu parles avec eux, il s'agit de montrer que tu les écoutes. Et ce n'est pas grave si on n'a pas fixé l'AG de manière hyper formelle ensemble pour dire « c'est là qu'on vous écoute et sinon on s'en fout ». Une des missions de VRAC aussi, c'est la cohésion sociale. (...) Le cœur du projet c'est d'être là dans le quartier, de faire des chouettes trucs et de créer des liens ». Il pointe cependant la nécessité d'un cadre de départ, « malgré tout, il faut arriver avec une offre alléchante entre guillemets. Si tu dois attendre de construire cette offre depuis le départ avec les adhérents, tu n'y arrives jamais. Ce n'est juste pas trop rigide ».

5.5 Points d'attention ressortant lors des entretiens

- Des tensions entre les prix et l'accessibilité

Une tension constante entre les prix des produits, plus élevés que dans le commerce conventionnel, et l'accessibilité de ceux-ci est relevée par tous les intervenants. Comme le met en avant Matthieu, « ce sont deux extrêmes d'une question. Tu es forcément à un moment dans une espèce de compromis. Et beaucoup de gens veulent avoir les deux en même temps, ce qui est quand même très compliqué ». Ces prix élevés restent un des principaux freins à l'accessibilité de publics précarisés à une alimentation de qualité. Corinne partage son constat, « si on veut arriver à ce qu'une population puisse manger convenablement, il faut d'abord augmenter les revenus des personnes. Mais ce qui est intrigant, si on regarde à un niveau sociétal, le coût de l'alimentation avec toute la pression des entreprises et des grandes surfaces sur les agriculteurs pour diminuer le prix de l'alimentation fait que la partie alimentaire a diminué dans nos budgets, mais en fait c'est repris dans tout ce qui est loyer. Le prix de l'habitat a en fait pris toute la place que l'alimentation prenait avant ». Ainsi, l'offre alimentaire de qualité reste trop chère par rapport aux possibilités financières des publics précarisés. Margherita souligne que cette réalité pratique représente un des freins principaux. Ainsi, malgré la réduction grâce au travail bénévole, les prix pratiqués par BEES Coop reste trop élevée pour une partie des habitants du quartier. « Quand tu as un petit revenu, tu rentres, les prix sont chers et ça peut être violent aussi. (...) Il y a un lidl à côté, pourquoi tu viendrais chez nous faire ton shift ? »

Un point d'attention est la situation économique spécifique des producteurs maraîchers que sont le Champ du Chaudron et le Chant des Cailles. En parallèle de la tentative d'inclure

des publics précarisés en tant que mangeurs, Corinne relève que les maraîchers eux-mêmes « sont dans une précarité sociale qui est scandaleuse, parce que ce sont quand même eux qui nous nourrissent ». Elle est rejointe par Clara « à chaque fois que j'imagine des dispositifs qui permettent l'accessibilité de nos produits, j'ai toujours une espèce d'alarme qui s'enclenche et qui me dit que je passe beaucoup de temps à trouver des solutions pour que ce soit accessible, mais les maraîchers ne sont même pas payés. (...) Ce n'est pas facile, ce sont des intérêts qui sont en tension. (...) Parce que de façon très concrète, il n'y a toujours pas de personne précarisée qui mangent nos légumes et les maraîchers ne sont toujours pas payés. Ce sont des choses qui se font sur le temps-long ces dispositifs, c'est complexe ». Ainsi, Corinne explique que « clairement on a dû d'abord arriver à une viabilité économique avant de pouvoir penser inclusion sociale en termes d'accessibilité financière. Et clairement, il y a continuellement une contradiction entre les demandes du Logis Floréal qui est de plus intégrer les populations défavorisées et cette réalité de viabilité, ça c'est vraiment très clair ».

Tous se rejoignent sur le fait qu'une réelle solution pour dépasser cette tension économique serait de donner des moyens aux gens pour faire leur choix, que ce soit par une augmentation des salaires ou l'allocation de financements pour réellement soutenir l'accessibilité. Comme le dit Clara, « les gens doivent avoir de l'argent pour vivre et après c'est à eux de décider ce qu'ils en font ».

- *De l'adéquation des projets par rapport aux besoins des gens*

Presque tous les intervenants relèvent le fait que la majorité des gens qui s'impliquent dans leurs projets sont déjà sensibilisés à tous aux enjeux de l'alimentation durable et de la participation citoyenne, à l'exception de VRAC. Ainsi, Corinne a l'impression que « dans notre société, c'est la classe plus intellectuelle que moyenne qui a ce genre de capital social et d'intérêt. Parce que parmi nos membres, en fait, il y a des gens qui ont tellement des petites pensions ou qui sont des artistes qui à la limite ont des revenus moins importants que ceux des nouveaux arrivants du logis floréal (qui sont plus difficiles à intégrer ». Clara relève que « les gens qui sont dans une situation compliquée et qui n'ont pas trop d'argent, ils n'ont pas forcément le temps et l'énergie de s'impliquer dans des projets. Il y a déjà la survie de la vie à gérer. Du coup je ne suis pas une obsédée de la participation, ça dépend s'il y a des gens qui ont envie. (...) Parfois je me dis qu'on veut aller chercher des publics et si possible les plus pauvres pour être sûr que notre projet est vraiment super engagé, etc, mais c'est un peu occulter

le fait que les gens qui se trouvent dans une situation compliquée, ils n'ont pas que ça à faire de leur vie ».

Se pose aussi la question de l'intégration au sein des quartiers où les projets sont implantés. On parle ainsi beaucoup d'inclusion de certains publics au sein des consommateurs et des processus participatifs. Mais par exemple, dans le cas de BEES Coop, *« c'est nous qui sommes arrivés dans un quartier qui était déjà là. Ce n'est pas la communauté qui doit s'inclure au sein de BEES Coop, c'est BEES Coop qui doit s'intégrer dans le quartier en fait. (...) Moi mon objectif, ce n'est pas d'avoir 20 coopérateurs de quartier par an, c'est que la cuisine soit accessible à prix libre ou gratuitement. En fait c'est que cet espace soit ouvert, que les gens puissent venir, se rencontrer, voilà vraiment c'est ça l'intérêt. Moi l'objectif pour mon poste, dit sans beaucoup de filtre, c'est que BEES Coop ne devienne pas un moteur de gentrification de Schaerbeek et de Saint-Josse. Et moi, si déjà on arrive à faire ça, je suis contente ».*

Une anecdote intéressante a été racontée par Martin, un autre employé BEES Coop et fondateur du projet. Lors d'une AG, un débat s'est tenu sur le fait d'introduire ou non des produits plus industriels pour diversifier l'offre et la rendre plus accessible au niveau des prix. Cela a provoqué un mouvement de contestation chez certains coopérateurs qui selon lui avait une vision assez « puriste » du projet et qui ont bloqué la proposition, ce qui a mené à la création de la charte produits.

Corinne relève aussi un certain décalage qui peut être perçu entre les visions de certains adhérents qui investissent le projet de valeurs alternatives et d'autres qui profitent du champ comme d'un endroit agréable où passer du temps. *« Une des questions que nous on se pose beaucoup, c'est qu'en fait on nous pousse très fort à intégrer des populations de culture différente, des populations fragilisées, etc. Or dans tous les écrits sociologiques, il est bien indiqué que la mixité sociale, ben ça ne marche pas. On est dans une société où les groupes sociaux ne se mélangent pas, c'est extrêmement difficile à obtenir. (...) Et quand on fait une fête de quartier ça se voit très fort, en fait les gens de mêmes groupes sociaux se mettent à la même table, et donc en fait la fête a lieu mais on ne se mélange pas au sein même des tables. (...) Et donc peut-être qu'il ne faut pas absolument vouloir une mixité sociale, peut-être qu'on pourrait très bien sur le Champ des Cailles faire des activités qui sont différentes dans différents coins du champ ou à des heures différentes, mais ne pas se dire qu'on doit absolument réussir à ce qu'au sein d'une même activité il y ait des groupes sociaux différents qui se croisent. (...) Et que peut-être dans un futur après, on pourra commencer à mélanger les*

groupes mais qu'il faut d'abord que la démarche, qu'eux se sentent à l'aise en se disant oui je suis légitime en venant sur le champ ».

- *Une certaine vision de l'accessibilité*

Cependant, même si le champ du Chaudron ne parvient pas à inclure des personnes précarisées au sein de son groupe de mangeurs, Clara met en avant les autres formes d'impact social que permet le projet. « *On fait d'autres trucs qui paraissent plus basiques mais qui en fait avec certains publics sont importants, parce que parfois quand on pense animation on pense un peu processus pédagogique, savoir délivré de haut en bas, mais nous on se rend compte que l'espace du champ étant quand même un espace tout à fait exotique de beauté pour des urbains, de nature même si complètement créée par nous, mais en tout cas c'est très spécifique et la simple fréquentation du lieu va créer des émotions très fortes chez certains publics* ». Et de résumer comme suit : « *En fait on a des biais je pense, surtout quand on est privilégiés, de se dire qu'il faut vraiment pondre des projets très complexes alors que la simple accessibilité du lieu c'est déjà énorme pour certains publics* »

- *De la mise en avant de l'accessibilité par les pouvoirs publics*

Les pouvoirs publics commencent doucement à reconnaître la valeur de ces projets alternatifs et s'y intéresser. Il revient souvent lors des entretiens que le terme d'*inclusion sociale* est un mot passe-partout dans les appels d'offre qu'il est nécessaire d'employer si l'on veut obtenir des subsides.

Le Champ du Chaudron de même que le Chant des Cailles disent être fort sollicités par les pouvoirs publics pour que le champ soit le lieu d'accueil d'animations pédagogiques amenant de la cohésion sociale dans le quartier. Ainsi, le champ des Cailles doit actuellement reconduire sa convention d'occupation du terrain avec le Logis Floréal et doit pour cela répondre à un appel à concession en montrant la valeur de leur travail sur le plan de la mixité et de la cohésion sociales. Corinne relève la réelle difficulté de répondre à ces enjeux de façon concrète surtout sur le plan de la mixité culturelle, en précisant que ce sont des processus longs qui nécessitent de créer des activités en cohérence avec les envies des gens du quartier. Elle relève aussi que « *faire une activité de cohésion sociale, ça ne ramène pas d'argent si ce n'est*

pas subsidié. Les professionnels ne pourraient pas se payer en faisant des activités de cohésion sociale donc on doit trouver des subsides ».

Le même constat est partagé par le Champ du Chaudron, qui de plus n'a pas de bénévoles en charge de l'animation et pour qui cela nécessite donc d'engager un animateur. Clara remarque que « *cela frustre des maraichers qu'autour d'eux, il y ait plein de gens qui soient payés pour réfléchir aux problématiques ou pour faire des animations sur le champ. On est constamment sollicités, c'est hyper simple d'avoir un subside animation pour faire une animation sur un champ. Mais le champ, il n'existe pas du tout si tu n'as pas le maraicher. Et eux, ce n'est souvent pas du tout prévu dans les lignes de subsides qu'ils soient rémunérés pour le fait qu'ils créent ces espaces, ces super espaces que tout le monde nous envie et que tout le monde a envie de visiter, et qui sont des supers supports pédagogiques et que c'est incroyable, oh on va payer des animateurs toute l'année pour amener des écoles ici ça pas de souci mais les maraichers personne ne les paie quoi et ça c'est hyper frustrant ».* Elle note cependant que cela commence progressivement à changer au sein de la stratégie Good Food qui reconnaît l'importance des projets de maraîchage au niveau social. Corinne le confirme, « *quand on rentre une demande de subside, ils disent toujours que le projet doit être équitable au niveau du revenu des agriculteurs. C'est quelque chose qui est intégré dans les projets Good Food ».* Reste cependant que cela est encore loin d'être le cas pour les subsides communaux.

Lino pointe lui aussi dans le cas de VRAC une tension entre l'intérêt des pouvoirs publics pour soutenir des projets de cohésion sociale et l'aspect économique. « *Les pouvoirs publics, ils veulent bien développer des projets comme ça, mais il faut qu'ils soient viables économiquement maintenant. Avant ce n'était pas trop le cas, mais là ça fait quelques années que tout ce qui est associatif si c'est viable, bah c'est vraiment mieux. Mais j'ai l'impression que le but premier d'un projet associatif c'est de répondre à un besoin de la population que l'Etat ne remplit pas, et c'est pour cela qu'il y a des subsides et donc je ne vois pas pourquoi ça devrait être rentable ».*

6. Discussion

Il ressort de notre analyse que l'accessibilité aux projets alimentaires alternatifs est encore relativement contrariée. Nous ne pouvons que relever les nombreux efforts réalisés en ce sens par les tenants des projets, cependant les freins restent trop importants que pour permettre une réelle accessibilité des publics précarisés à une offre alimentaire de qualité. De plus, une structure de gouvernance inclusive, bien qu'elle soit plus que pertinente dans l'objectif de garder ces projets citoyens ouverts, ne peut pour l'instant être réellement considérée comme un levier vers plus d'accessibilité. Il semble qu'au contraire, en l'état des choses, elle représente plutôt une charge supplémentaire pour des publics précarisés et peut ainsi constituer un frein supplémentaire à l'accès. Toutefois, le cas de VRAC vient nuancer ce point de vue. En effet, le fait de chercher dès le départ à intégrer des publics précarisés dans la gouvernance et à coconstruire avec eux le projet semble atténuer la barrière socio-culturelle rencontrée au sein des autres projets. Leur grande flexibilité concernant l'implication des membres doit certainement aussi jouer un rôle important. La portée sociale de leur projet reste cependant à confirmer avec l'évolution ultérieure du projet, même si les résultats de ces premiers mois sont encourageants.

D'une autre façon, il est intéressant de soulever que malgré ce premier constat, une structure de gouvernance inclusive reste considérée par tous les intervenants comme une réelle opportunité d'approfondir l'accessibilité. Tout est cependant question de la façon dont elle est mise en place. Les personnes interrogées se rejoignent ainsi sur le fait qu'une gouvernance inclusive peut représenter un levier intéressant pour dépasser les freins socio-culturels inhérents aux projets alternatifs en ce qu'elle permet de les faire correspondre aux attentes des publics visés. Ils estiment de cette façon que l'ouverture de la gouvernance est pertinente, à condition qu'elle soit mise en place dès le départ, comme dans le cas de VRAC. Ainsi, ressort souvent la nécessité de ne pas fermer le projet en le construisant uniquement sur des valeurs de classe avec des idées préconçues sur l'accès qui y sont assorties, et ayant pour conséquence de ne pas correspondre aux besoins spécifiques des publics-cible.

Dans l'objectif de parvenir à une réelle intégration de personnes en situation de précarité au sein des projets alimentaires alternatifs, il semble alors plus pertinent de s'assurer que la forme de ces initiatives soit en adéquation avec leur monde social plutôt que de viser directement des objectifs de mixité sociale. Nous pouvons mettre en évidence le fait que cette

façon de voir fait fortement écho au paradigme de démocratie alimentaire. Il est intéressant de constater que plutôt que de considérer ce modèle comme éprouvé, les teneurs de projets en reconnaissent le potentiel et souhaitent justement en approfondir les logiques, tout en reconnaissant la nécessité de donner aux publics précarisés les moyens de s'y impliquer sans que cela ne représente une charge trop contraignante pour eux.

En outre, il est intéressant de prêter attention aux dimensions limitant l'accessibilité. Les contraintes pratiques ainsi que la problématique de l'accessibilité socio-culturelle représentent des freins importants, mais qui peuvent cependant être améliorés à l'échelle des projets. Les intervenants en sont d'ailleurs tous très conscients et la plupart ont l'intention d'aller dans ce sens comme le montrent leurs perspectives. En revanche, il ressort de la part de tous qu'il est évident que le frein le plus important réside au niveau financier. Et cette contrainte est difficilement dépassable au niveau des projets. C'est un fait, les prix associés à une alimentation de qualité sont trop élevés au regard du pouvoir d'achat dont dispose une grande partie de la population belge, et particulièrement les publics précarisés. Comme nous l'avons vu, les projets tentent souvent de soulager cette contrainte en instaurant une forme de solidarité interne en leur sein. Cependant, le fait que cet effort repose uniquement sur des citoyens peut poser question de par sa justification et sa portée d'office limitée. Tous les intervenants interrogés soulignent la limite de leur pouvoir d'action à ce niveau, et cela explique le souhait général de chercher à construire des partenariats avec les CPAS ou d'autres organismes publics pour soutenir financièrement l'accès des personnes précarisées. Ainsi, la nécessité de voir l'Etat s'impliquer dans ces processus sociaux et soutenir de telles actions est pointée par tous les teneurs de projet.

Ce dernier point prête à réflexion. Comme nous l'avons explicité en début de ce travail, l'Etat belge ne respecte le droit à l'alimentation que de façon minimale au travers du soutien à une politique agricole axée sur les bas prix et en assurant une logique d'aide alimentaire pour les personnes ne pouvant avoir accès à l'alimentation. Ce manquement est dénoncé par le milieu associatif et militant depuis des années, sans que cela ne remette en question l'action des pouvoirs publics. Nous pouvons toutefois constater un début d'amélioration en ce sens avec la mise en place progressive de stratégies alimentaires à l'échelle territoriale, telles que la stratégie Good Food à Bruxelles et le projet de Ceinture Alimentaire à Liège.

En parallèle, des citoyens tentent de pallier cette problématique sociale en trouvant et mettant en place des solutions pour rendre plus accessible à tous une alimentation de qualité. Comme évoqué par les personnes interrogées, les pouvoirs publics semblent valoriser ce type de projets alimentaires alternatifs en leur attribuant des effets positifs en termes de cohésion

sociale. Cependant, en dehors d'une reconnaissance symbolique, la nécessité d'un soutien économique de la part de l'Etat se fait jour pour parvenir à atteindre ces objectifs sociaux. En effet, la charge sociale ne peut uniquement reposer sur des initiatives citoyennes et il est du rôle de l'Etat que de considérer ces problématiques et d'y remédier. La Belgique se targue d'être « *un État de droit démocratique qui garantit à chacun le respect des Droits de l'homme et du citoyen. (...) Toutes les personnes ont droit à une égale protection de la loi* » (Région Wallonne, 2022). Les défis sont grands et les constats importants, il est primordial de dégager des moyens financiers pour que les gens puissent avoir la possibilité de faire des choix dans leurs pratiques de consommation. En considérant les enjeux socio-économiques et écologiques actuels, il est évident que la responsabilité revient à l'Etat de prendre en charge la transition écologique. Dans cette optique, les pouvoirs publics ont une part déterminante dans la responsabilité d'orienter les systèmes alimentaires vers des dynamiques plus durables. En effet, soutenir le développement de ces projets alimentaires alternatifs ainsi qu'assurer leur accessibilité permettrait d'élargir la demande pour des produits de qualité et donc de soutenir et stimuler l'offre. Cela pourrait avoir des conséquences importantes au niveau sociétal et participer à l'instauration d'un nouveau système alimentaire plus résilient, qui encourage des modes de production socio-économiquement et écologiquement durables.

Une des solutions en ce sens peut être trouvée dans le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation, soutenu par un collectif de travail regroupant une multitude d'acteurs issus de différents secteurs. L'idée consiste à profiter des acquis amenés par la Sécurité Sociale en Belgique, laquelle est assez claire concernant son impact : « *s'il n'y avait pas de transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté (pauvreté monétaire) concernerait non pas 14,9% de la population, mais 43,1% (chiffre 2014) !* » (Sécurité Sociale, 2022). Un tel levier doit être perçu comme stratégique, il s'agirait alors d'élargir sa portée au droit à l'alimentation. Cela permettrait ainsi de porter le principe de solidarité entre les individus pour l'instant interne à chaque projet à l'échelle plus large des citoyens belges, selon le principe bien connu « *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ». Il est estimé que le budget mensuel nécessaire à un individu pour avoir accès à une alimentation de qualité approche les 300 euros. Cette évaluation est assez basse et ne tient pas compte des difficultés pratiques que ce mode de consommation implique, comme par exemple le fait de devoir cuisiner. Sur cette base, l'idée consisterait à allouer un montant de 150 euros par mois à chaque citoyen pour lui permettre d'acheter des produits de qualité selon un processus de conventionnement.

Bien que le projet soit en cours de construction et doive encore répondre à de nombreuses tensions, quatre principes fondamentaux ont déjà été dégagés. Premièrement, la cotisation serait proportionnelle au revenu de chacun et servirait à remplir une caisse commune selon le principe de la sécurité sociale. Deuxièmement, l'universalité du processus amènerait à une redistribution égalitaire de cette caisse commune entre les différents citoyens, sans ciblage, à hauteur de 150 euros par mois. Troisièmement, cette somme ne pourrait être dépensée que pour acheter des produits conventionnés, selon des critères socio-économiques et de durabilité. Quatrièmement et finalement, les critères de ce conventionnement devraient être décidés de façon démocratique et au niveau des territoires concernés. Nous retrouvons à nouveau ici les paradigmes de démocratie alimentaire et de gouvernance inclusive.

Il est finalement nécessaire de relever les nombreuses limites de ce travail. Tout d'abord, le fait de n'avoir interrogé que des personnes internes au projet, sans avoir questionné les personnes en situation de précarité que nous évoquons tout au long de ce travail, représente une limite importante à notre analyse. Les résultats sont ainsi situés et ne peuvent être considérés comme exhaustifs. Question de temps et de place aussi pose des questions quant à la méthode de recherche et d'analyse

Il est de plus important de relever la perspective spécifique dans laquelle ce travail s'inscrit. L'axe a été de traiter l'accessibilité par rapport à des publics en situation de précarité. Ainsi, dans une perspective d'équité, il est indispensable de considérer l'accès aux projets alimentaires alternatifs pour tous les individus. Et au vu du manque de ressources auquel sont confrontés les personnes en situation de précarité, il paraît légitime de questionner les contraintes qu'ils y rencontrent. Cependant, même si nous pouvons relever la faible fréquentation des projets alimentaires alternatifs par des personnes en situation de précarité, ce constat peut être décliné pour tous les groupes sociaux. En effet, de nombreuses personnes, même fortement dotées en termes de ressources, ne prennent pas non plus part à ces réseaux alternatifs. Cela pose la question de la sensibilisation au sein de la société quant aux enjeux de durabilité et de transition liés aux systèmes alimentaires.

7. Conclusion

Nous espérons que ce travail a pu mettre en lumière la nécessité de considérer la problématique de l'accessibilité à une alimentation de qualité dans le cadre de la transition vers un système alimentaire plus durable. Les récents paradigmes de démocratie alimentaire et de justice alimentaire permettent d'amener un nouvel éclairage sur la problématique de l'accessibilité pour des personnes en situation de précarité, généralement peu incluses dans ces circuits alternatifs. Ces apports amènent à reconsidérer autrement l'élaboration d'innovations sociales et à inclure les publics-visés dans leur construction afin qu'elles fassent sens.

Cette étude permet de prendre conscience de la complexité inhérente aux enjeux sociaux. Il est important de reconnaître le travail effectué en ce sens par les projets alimentaires alternatifs présentés ce travail en vue de plus de justice sociale. De plus, il est intéressant de souligner la multifonctionnalité de ces projets citoyens de même que leur façon innovante de répondre à de multiples enjeux. Toutefois, la charge ne peut reposer entièrement sur ces initiatives citoyennes et il en est de la responsabilité de l'Etat de pallier les difficultés que peuvent rencontrer des publics précarisés, et plus particulièrement en assurant un pouvoir d'achat décent pour tous les citoyens.

L'aspect social ne peut être négligé dans le cadre d'une politique pour transition vers une société plus durable. Ce soutien des pouvoirs publics serait en outre plus que pertinent pour répondre aux nombreux enjeux auxquels est confrontée actuellement notre société. Une transition écologique forte ne peut se faire qu'en parallèle d'une évolution de notre système alimentaire vers un modèle durable socio-économiquement et écologiquement.

Finalement, les résultats de ce travail montrent l'intérêt d'étudier dans des recherches ultérieures la façon dont la diminution de la contrainte financière pourrait permettre d'améliorer l'accessibilité aux projets alimentaires alternatifs pour des publics précarisés. Il est aussi important de s'intéresser aux raisons expliquant la faible fréquentation des réseaux alimentaires alternatifs pour l'ensemble de la population belge.

8. Index bibliographique

Balde, K. & Carassus, D. (2020). « Analyse de la gouvernance publique locale : proposition d'une grille de lecture et caractérisation exploratoire des pratiques de l'intercommunalité française ». *Finance Contrôle Stratégie*. <https://hal-univ-pau.archives-ouvertes.fr/hal-02404770>.

Bao, K.Y., Tong, D., Plane, D.A. & Buechler, S. (2020). « Urban Food Accessibility and Diversity: Exploring the Role of Small Non-Chain Grocers ». *Applied Geography* 125 (1 décembre 2020). <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2020.102275>.

Beudelot, A. & Gallez, A. (2021). Les chiffres du bio 2020. Biowallonie.

Bigéard, A., Etienne, F., François, J., Theunis, L. & Sievi, M. (2019). Rapport final : Une alimentation durable pour tou-te-s les Forestois-e-s. Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, ULB.

Bloum. (2022, 02 août). « Philosophie ». <https://bloum.be/bloum/philosophie/>.

Bonnieux F. & Rainelli P. (1989). « Politiques agricoles et environnement dans les pays riches », *Économie rurale*, 189, pp. 65-72

Booth, S. & Coveney, J. (2015). « Food democracy, from consumer to citizen ». *SpringerBriefs in Public Health*, 2015.

Boussard, J.-M. (2013). « Une brève histoire de la PAC ». *Agronomie, Environnement & Sociétés*, Association Française d'Agronomie (Afa), 2013, 3 (1), pp.15-23. (hal-02642475).

Bricas, N. (2016). « Encadrer les rapports de force pour co-construire la démocratie alimentaire ». Fondation Daniel et Nina Carasco. https://www.youtube.com/watch?v=1DcPb1NMr6I&ab_channel=FondationDanieletNinaCarasco.

Cardon, P., Depecker, T. & Plessz, M. (2019). Sociologie de l'alimentation. Armand Colin.

Closson, C. & Holzemer, L. (2019). « Le projet Falcoop. Tous à la même enseigne ». <https://falcoop.ulb.be/qui-sommes-nous/>.

- Closson, C., Fourat, E., Laurence H., & Hudon, M. (2020). « Social Inclusion in an Alternative Food Network: Values, Practices and Tensions ». *Journal of Rural Studies* 76 (1 mai 2020): 49-57. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2020.03.009>.
- Damhuis, L., Serré, A. & Rosenzweig, M. (2020). « Concrétiser l’ambition démocratique de l’alimentation durable ? ». *Anthropology of food*, n° S15. <https://doi.org/10.4000/aof.11372>.
- Dedeurwaerdere, T., De Schutter, O., Hudon, M., Mathijs, E., Annaert, B., Avermaete, T. & Bleeckx, T. (2017). « The Governance Features of Social Enterprise and Social Network Activities of Collective Food Buying Groups ». *Ecological Economics* 140 (1 octobre 2017): 123-35. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.04.018>.
- De Schutter, O. (2020). « Se nourrir lorsqu’on est pauvre ». FIAN Belgium. <https://www.fian.be/Se-nourrir-lorsqu-on-est-pauvre>.
- De Schutter, O. (2022, 1^{er} janvier). « Droit à l’alimentation ». <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>.
- Dubuisson-Quellier, S. (2009). « La consommation comme pratique sociale ». *Traité de sociologie économique*, 727-76. Presses Universitaires de France. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02456422>.
- Dubuisson-Quellier, S. (2018). *La Consommation engagée*. Presses de Sciences Po.
- Eggen, M. (2020). « Le droit à l’alimentation et à la nutrition en Belgique », FIAN.
- Equitas. (2019). « Qu'est-ce que l'accessibilité ? Quelques définitions ». <https://equitas.org/wp-content/uploads/2019/03/Comprendre-l%E2%80%99accessibilit%C3%A9-%E2%80%93-Quelques-d%C3%A9finitions.pdf>
- FAO. (2004). Directives volontaires à l’appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- FAO. (2008). Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Manuel technique, Version 1.1
- FAO. (2018). Les 10 éléments de l’agroécologie : Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Rome, Italy, p. 10. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/I9037FR>.

- FAO. (2021, 10 décembre) « Plateforme des connaissances sur l'agroécologie ». <http://www.fao.org/agroecology/overview/fr/>
- Fdss. (2022, 14 juillet). « L'aide alimentaire en Belgique - Fédération des Services Sociaux ». <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>.
- Fédération Belge des Banques Alimentaires. . (2021, 08 décembre) « Fédération Belge des Banques Alimentaires - A propos de nous ». <https://www.foodbanks.be/fr/a-propos-de-nous>.
- Fourat, E. (2018). « Inégalités sociales d'accès à une alimentation, de qualité et durable ». Centre d'études économiques et sociales de l'environnement, ULB.
- Fournier, S. & Touzard, J-M. (2014). « La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ? ». *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement* 14, n° 1 (2014). <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo01649/1027948ar/abstract/>.
- Frugal. (2016). « Quels leviers d'action pour construire des systèmes alimentaires urbains plus solidaires ? », Lyon.
- Gameren, V., Ruwet, C. & Bauler, T. (2015). « Towards a governance of sustainable consumption transitions: how institutional factors influence emerging local food systems in Belgium ». *Local Environment* 20, n° 8 (3 août 2015): 874-91. <https://doi.org/10.1080/13549839.2013.872090>.
- Good Food. (2021, 13 décembre). « La stratégie Good Food ». <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>
- Helbich, M. & Hagenauer, J. (2017). « Data on Healthy Food Accessibility in Amsterdam, The Netherlands ». <https://doi.org/10.3390/data2010007>.
- Lanciano, E. & Saleilles, S. (2019). « Diagnostiquer les pratiques pour favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tous ». *7èmes rencontres du GESS Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires*, Valence, France. fahal-02457627f
- Lanzi, F. & Maréchal, K. (2022). « Renforcer la viabilité des circuits courts via une structure inter-organisations : une analyse du collectif 5C », *Economie Rurale*, à paraître.
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Paris, Presses des Mines, 200 p.

- Lirong, H., Zhao, C., Wang, M., Su, S., Weng, M. & Wang, W. (2020). « Dynamic Healthy Food Accessibility in a Rapidly Urbanizing Metropolitan Area: Socioeconomic Inequality and Relative Contribution of Local Factors ». *Cities*, 105 (1 octobre 2020): 102819. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102819>.
- Lucantoni, D., Mottet, A., Bicksler, A., De Rosa, F., Scherf, B., López-Ridaura, S. & Gemill-Herren, B. (2021). « Évaluation des transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires durables : un outil pour l'évaluation des performances agroécologiques (TAPE) ».
- Malassis, L. (1979). « Economie agricole, agro-alimentaire et rurale ». *Économie rurale* 131, n° 1 : 3-10. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.2629>.
- Malassis, L. (1988). « Histoire de l'agriculture, histoire de l'alimentation, histoire générale ». *Économie rurale* 184, n° 1 : 192-98. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1988.3911>.
- Malassis, L. « Politique agricole, politique alimentaire, politique agro-alimentaire ». *Économie rurale* 211, n° 1 (1992): 47-52. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4492>.
- Mulgan, G. « The process of social innovation ». *Every truth passes through three stages*, (2006).
- OECD. (2022, 23 juin). « La sécurité alimentaire et nutrition - OCDE ». <https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire/>.
- Oliveira, R.L.M., Garcia, C.S.H.F. & Góes Pinto, P.H. (2020). « Accessibility to Food Retailers: The Case of Belo Horizonte, Brazil ». *Sustainability*, 12, 2654.
- Parent, D. (1993). « De la ferme familiale à l'entreprise agricole : les agriculteurs et agricultrices parlent du changement », Communication et organisation.
- Paturel, D. (2019). « Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? ». Webinaire *Systèmes Alimentaires urbains*, du département Sciences pour l'Action et le Développement de l'INRA. <https://www.youtube.com/watch?v=IuIzRKY0Wko>.
- Peuch, J. (2022). « Les pratiques et les imaginaires transformateurs requièrent des ressources que tous n'ont pas : deux cas d'innovation alimentaire à Bruxelles ». *L'État Partenaire*, p. 201. Presses Universitaires de Louvain.
- Pitseys, J. (2010). « Le concept de gouvernance ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 65, n° 2 : 207-28.

Ramel, M. & Boissonnat, H. (2018). « Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire », *Forum*, vol1 (n°153), p53-61.

Région Wallonne. (2022, 05 août). « Droits et libertés ». <https://www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/citoyennete-et-identite/droits-et-libertes>.

Roudart, L. (2002). « L'alimentation dans le monde et les politiques publiques de lutte contre la faim ». *Mondes en développement* 117, n° 1 : 9-23.

Ryan, R.M., & Deci, E. L. (2000). « Intrinsic and Extrinsic Motivations: Classic Definitions and New Directions ». *Contemporary Educational Psychology* 25, n° 1 (1 janvier 2000): 54-67. <https://doi.org/10.1006/ceps.1999.1020>.

Sécurité Sociale. (2022, 14 juillet). « Lutte contre la pauvreté ». Informations et services en ligne pour le citoyen. <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/a-propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-en-belgique/lutte-contre-la-pauvrete>.

Solidaris. (2014). Livre blanc, pour un accès de tous à une alimentation de qualité.

Spizzichino, R., Maréchal, G. & Devèze, J-C. (2021). « Une agriculture durable, une alimentation saine : un défi pour tous ». *Sesame : Sciences et sociétés, alimentation, mondes agricoles et environnement*, février 2021. <https://hal.archivesouvertes.fr/hal-03331514>.

SPW. (2020). « Droit à l'alimentation | Le développement durable en Wallonie ». <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation/droit>.

SPW. (2021, 15 décembre). « Consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique ». <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/MEN%206.html>.

Thouvenot, A. (2013). « Aide alimentaire : les pauvres doivent-ils être condamnés à manger les surplus de notre société de consommation ? ». *Sens-Dessous* 12, n° 2 : 43-50

Van der Ploeg, J.D. (2014). *Les paysans du XXIème siècle : Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. Editions Charles Léopold Mayer.

Via Campesina. (2018). « La sécurité alimentaire tout de suite, guide sur la sécurité alimentaire ».

VRAC National. (2022, 05 août). « Vision et valeurs ». <https://vrac-asso.org/vision-et-valeurs/>.

Wathmore, S., Stassart, P. & Renting, H. (2003). « What's alternative about alternative food networks? ». *Environment and Planning A* , volume 35.

Annexe 1 : Guide d'entretien

- Dimensions et sous-dimensions d'analyse de la gouvernance

<i>Dimensions</i>	<i>Sous-dimensions</i>
Structurelle	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement institutionnel et nature de l'intégration en son sein - Nature de l'organisation interne - Financements / moyens matériels - Organisation du travail (division des tâches) - Gestion continue du projet
Stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du projet de base (vision et valeurs + objectifs + modalités de mise en œuvre) - Evolution du projet en cours de route et contraintes extérieures - Adaptation du projet aux besoins - Aspects « culturels » de l'organisation
Décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Nature du processus de décision - Marge opérationnelle des individus - Degré de coordination - Degré de décentralisation - Pouvoir de décision final
Relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Nature des relations entre fondateurs et parties-prenantes - Nature des relations entre parties-prenantes - Valeurs mises en avant - Nature des mécanismes de coordination (ajustement mutuel / supervision directe / standardisation des procédés de travail, des résultats et des valeurs) - Nature des mécanismes de liaison entre différents groupes internes - Controverses et gestion des divergences - Rapports de force
Informationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de partage de l'information entre projet et parties-prenantes - Processus de partage de l'information entre parties-prenantes

- **Dimensions et sous-dimensions d'analyse de l'accessibilité**

<i>Dimensions</i>	<i>Sous-dimensions</i>
Accessibilité spatiale	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un réseau de distribution dans les quartiers populaires - Accessibilité physique
Accessibilité pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation aux contraintes des populations visées - Informer et rendre visible l'offre
Accessibilité financière	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer des prix accessibles, des facilités de paiement
Accessibilité socio-culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux intérêts et besoins des populations visées - Toucher les influenceurs et leaders d'opinion - Jouer sur les cadres collectifs qui structurent les pratiques de consommation alimentaire (éduquer, sensibiliser)
Inclusion socio-économique et empowerment	<ul style="list-style-type: none"> - Mélanger clients favorisés et défavorisés (plutôt : tentative d'attirer des publics plus marginalisés des circuits alimentaires alternatifs) - Créer de l'activité, voire de l'emploi, dans les quartiers populaires - Créer de la cohésion sociale entre les habitants des quartiers - Accompagnement projet personnel (travail social) - Valoriser les compétences des habitants (concours, expositions, livres, etc) - Développer les compétences en jardinage/ cuisine de la population-cible Développer les liens entre agriculteurs et populations-cibles (ex : visites de fermes)

- **Perspectives**

Quelles sont vos perspectives pour la suite ?

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Concernant le travail de fin d'études intitulé « *Dans quelle mesure une forme de gouvernance inclusive peut-elle influencer l'accessibilité au sein des projets alimentaires alternatifs ?* », encadré par Kevin Maréchal et Pierre Stassart.

Je certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Le non-respect de ces dispositions est passible de constituer un obstacle rédhibitoire à la validation de mon TFE et donc à l'obtention du diplôme convoité.

Léa Gabric

Rue Pierre Decoster 88, 1190 Forest

le 15 août 2022,

A handwritten signature in blue ink that reads "gabric". The signature is enclosed within a large, loopy, hand-drawn oval shape.